le 21 avril 1979 au Sportex d'Edmonton festival commémoratif les 18-19-20 avril (organisé par l'A.C.F.A. régionale d'Edmonton)

24 pages V.14, n. 12 LE 30 MARS 1979





COURRIER DE DEUXIEME CLASSE
Gratuit
Maison St-Joachim
9916 - 110 rue
Edmonton 10, Alta
T5K 1J3

«Pour ne plus être... SANS PAYS» sera discuté

Près d'une quarantaine de délégués de toutes les régionales de l'Association canadienne-Française de l'Alberta participeront à une rencontre pour discuter de la position constitutionnelle des francophones hors Québec. A cette réunion qui aura lieu à l'hôtel Holiday Inn d'Edmonton, le dimanche 8 avril prochain, les délégués pourront exprimer leurs réactions à l'étude du rapport du comité politique de la fédération des Francophones Hors Québec sur la réforme constitutionnelle intitulée : "Pour ne plus être...SANS PAYS". Monsieur Rhéal Teffaine, membre de ce comité sera présent.

"Pour ne plus être...SANS PAYS" fait suite au rapport "Les héritiers de Lord Durham" publié en avril 1977 qui était un bilan complet de la situation sociale, culturelle, économique et politique des francophones hors Québec."

Dans ce document, au titre significatif, le comité politique de la FFHQ préconise le rapatriement de la constitution canadienne et la reconnaissance "des deux peuples fondateurs." Ce qui implique pour tous les canadiens, des droits fondamentaux et l'accès égal à toutes les institutions canadiennes, en termes de services linguistiques.

Cette double exigence est, selon le rapport, le strict minimum "en deça duquel il ne sera pas possible d'aspirer à autre chose qu'une survivance folklorique." C'est, en fait, la seule réponse possible à ce que l'ex-directeur de la FFHQ, M.Hubert Gauthier, identifie comme étant une problématique à quatre volets:

"Il y a d'abord la réalité démographique et géographique des communautés francophones hors Québec. Celles-ci constituent un faible pourcentage de la population totale là où elles se trouvent dispersées un peu partout au pays.

En second lieu, ces communautés sont aux prises avec un grave problème d'assimilation, d'où l'urgence d'une solution efficace.

Troisièment, ces communautés n'ont pas les moyens de se prendre en main vu l'absence de représentation dont elles souffrent au sein des institutions et au niveau politique.

Et enfin, il faut à ces communautés plus que de simples garanties statistiques axées sur la protection, la défense et la conservation des droits individuels. Il leur faut des outils concrets de développement leur permettant une action dynamique."

Dans ce document que certains ont qualifié " d'audacieux", le comité politique de la FFHQ propose que le Canada soit transformé en " république" avec, à sa tête, "un président canadien" élu par la chambre des communes pour un mandat de sept ans et que ses fonctions soient essentiellement les mêmes que celles qui relèvent aujourd'hui de la reine et du gouverneur-général. Parmi les autres recommandations, l'une des plus originales est la formation d'une "Commission culturelle et bi-nationale" dont le mandat sera de faire appliquer "dans l'esprit et dans la lettre" les droits fondamentaux et linguistiques qui seraient inscrits dans la constitution.

Cette commission culturelle bi-nationale exercerait l'ensemble des pouvoirs aujourd'hui dévolus au Commissaire aux langues officielles dont le poste serait aboli."

SUITE PAGE 3

Bloc notes

Maxim Jean-Louis

Mener sa campagne sur le dos de l'Alberta: un jeu dangereux



Le discours qu'a prononcé le premier ministre en déclenchant les élections fédérales ne laisse aucune équivoque. C'est contre les corporations multinationales et contre l'Alberta surtout que M. Trudeau fera campagne . En tant qu'albertain, il est difficile de ne pas réagir contre ce jeu sinistre qui consiste à faire passer l'Alberta et en l'occurence son premier ministre, M. Lougheed comme l'ennemi national numéro 1.

C'est pratique, c'est facile, c'est mesquin.

Pourtant le fait que l'électorat albertain ait reporté M. Lougheed au pouvoir d'une manière aussi forte est un message plutôt clair, mais que M. Trudeau a choisi d'ignorer. Il y a aussi la victoire écrasante de Blakeney en Saskatchewan qui est encore toute fraîche. Dans ces deux cas, les deux premiers ministres provinciaux se sont affichés comme les garants de l'autonomie provinciale et les protecteurs farouches des ressources naturelles contre un gouvernement central rapace. Et le mandat fort que leur a accordé leur électorat respectif prouve , sans l'ombre d'un doute, que les citoyens canadiens s'identifient avec leur gouvernement provincial en tout premier lieu. Ce qui n'exclut pas nécessairement une allégeance au Canada.

En d'autres mots, le pays a changé et pour le mieux. Les provinces s'affirment de plus en plus et sont aujourd'hui des gouvernements compétents, responsables et qui ne se laissent pas faire. Le fait qu'elles veulent assumer de plus en plus de responsabilités n'est pas ce "crime monstrueux" contre un Canada uni que proclament les centralistes invétérés. Le rapport de la Commission Pépin-Robarts reconnaît ce régionalisme et en fait même une des deux pierres angulaires d'un nouveau Canada.

M. Trudeau est trop intelligent pour ne pas avoir remarqué cette évolution. C'est que cette croisade néfaste contre les provinces, contre l'Alberta est son atout majeur. En se présentant une fois de plus comme le champion d'un Canada uni aux dépens de l'Alberta le premier ministre a de bonnes chances de gagner le coeur des ontariens et d'être réélu, mais non sans enliser le pays dans la confrontation encore plus.

Evidemment, comme un sondage du FRANCO, l'a démontré, les franco-albertains , forts de leur histoire, s'appliquent à ménager la chèvre et le chou. Rares sont ceux qui se prononcent en faveur de l'Alberta dans ce duel où on ne peut pas toujours être des deux côtés.

Albertains d'abord? Francophones d'abord?



Editorial

Maxim Jean-Louis



... Autant d'importance que la chemise "Pierre Cardin" de Lougheed

Est-ce que M. David King est sympathique aux francophones?

Est-ce que Mme Mary LeMessurier parle un peu le français?

Est-ce que leur nomination aux postes de ministre d'éducation et de ministre de la culture respectivement est de bonne ou de mauvaise augure pour les francophones?

Depuis que le premier ministre de l'Alberta a annoncé son nouveau cabinet jeudi dernier, ces questions alimentent toutes sortes de discussions et de spéculations.

En fait, ces points d'interrogations sont tout à fait superflus. Que M. King ait ou non de la sympathie pour les francophones, que Mme LeMessurier soit capable de balbutier quelques mots de la langue de Molière... ont autant d'importance pour la francophonie que la chemise de "Pierre Cardin" de M. Lougheed.

Il n'y a pas si longtemps, lorsqu'un politicien accédait à un poste supérieur les francophones se demandaient s'il était catholique. De nos jours, on s'est modernisé. On se lance fébrilement dans toutes sortes d'enquêtes pour savoir si la personne en question parle au moins le français à la Diefenbaker, ou si ses enfants fréquentent une école bilingue. On apprend ainsi que M. Lougheed avait envoyé deux de ces enfants au jardin d'enfants français Sainte-Famille de Calgary. Ce qui fait qu'on n'arrive alors pas à comprendre qu'il puisse adopter une attitude aussi intransigeante vis-à-vis du français.

On se fait ainsi dorloter par ces politiciens anglophones qui sont très empressés d'afficher leurs chemises "Pierre Cardin" ou de débiter des petits discours où , au nom du bilinguisme, ils "martyrisent" à qui mieux mieux cette belle langue qu'est le français.

En fait, que messieurs les ministres annoncent en anglais ou en chinois tel ou tel programme, pour le développement du français importe peu pourvu qu'il mette sur pieds un programme. Qu'ils accordent une subvention substantielle par lettre ou qu'ils fassent un petit "show" à un autre de ces perpétuels vins et fromage revient au même. Tout autant que le chèque dûment signé arrive. L'essentiel est de ne pas se laisser éblouir par le cosmétique. Le petit "bla bla" en français style Diefenbaker', les enfants du ministre qui se font "bilinguiser" dans une école d'immersion, tout comme la chemise Pierre Cardin de M. Lougheed ne sont que du décor. Ce qui compte c'est le programme, la subvention, les ressources techniques, l'assouplissement de la loi. Et jusqu'à date, en dépit de tous les petits "shows" cosmétiques, les cent mille dollars par an du ministère de la culture, et l'engagement d'une poignée de fonctionnaires où "la section française" du ministère de l'éducation de l'Alberta ne sont encore que des "pinottes".

Il sera beaucoup plus profitable pour les francophones de présenter (EUX-MEMES) aux nouveaux ministres de l'éducation et de la culture un plan "cohérent, complet, à long terme, faisant non seulement état des besoins en éducation et culturels, mais précisant des stratégies et détaillant les coûts (ils comprennent surtout le langage du dollar)". Se préoccuper de "l'attitude" ou des performances linguistiques des politiciens en question est un exercice plutôt futile.

Le Franco-Albertain

Journal hebdomadaire publié le vendredi.

Membre de l'Association de La Presse Francophone hors-Québec et des Hebdos régionaux.

DIRECTEUR–REDACTEUR EN CHEF Maxim Jean-Louis

ADMINISTRATRICE Francine Gagné

COMPOSITION TYPOGRAPHIQUE: France Guy-Sénéchal

PUBLICISTE Maxim Jean-Louis

MONTAGE Anna Nowakowski-Hayes

SECRETARIAT Danièle Petit

SIEGE SOCIAL : 10014 - 109e rue, Edmonton, Alberta, T5J 1M4

TELEPHONE : 422-0388 424-9388

Les abonnements au Canada: $12.00 pour un an
$20.00 pour deux ans
à l'étranger: $15.00

LE FRANCO–ALBERTAIN se vend 0.50 cents l'exemplaire.

Courrier de deuxième classe
Enregistrement: No. 1881

Commentaires

Acculé au mur

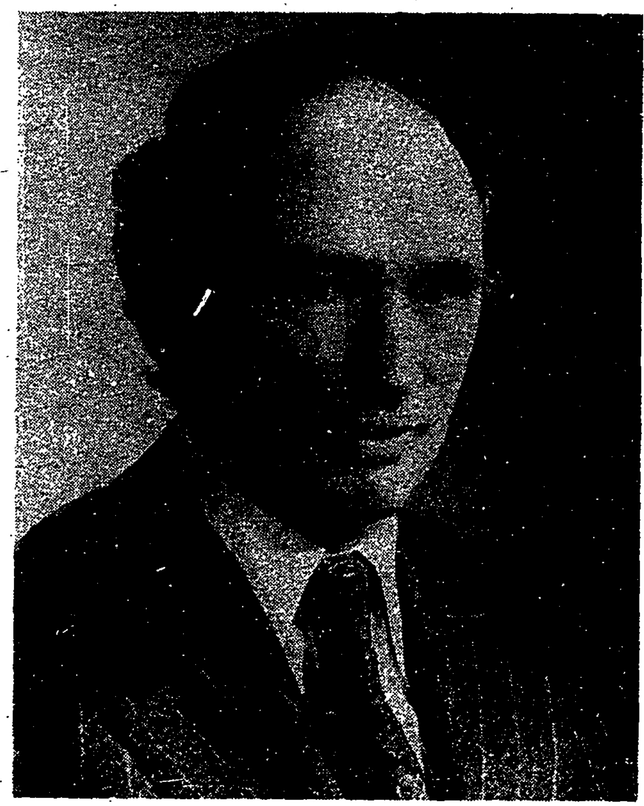
Maxim Jean-Louis

MISSION IMPOSSIBLE?

Un dernier sondage Gallup guère réjouissant pour les libéraux, la Trudeaumanie reléguée dans les oubliettes de l'histoire, Margaret n'étant plus à ses côtés, et s'apprêtant à faire toutes sortes de confidences, s'est un Trudeau acculé au mur qui se lance dans ces élections fédérales qui pourraient bien être son arrêt de mort politique.

CLARK, EN TETE?

En dépit de son manque de stature, de ses "gaffes", et de ses autres lacunes vraies ou imaginées, son adversaire, M. Joe Clark s'engage dans cette bataille, sa toute première campagne électorale, avec beaucoup d'as dans son jeu. Rejeté du Québec, il est, par contre, assuré d'un appui quasi-total dans les neuf autres provinces. Alors que l'élection d'un gouvernement conservateur minoritaire serait pour M. Clark une victoire, pour le gouvernement de M. Trudeau, qui l'a déjà été en 1972, ce serait une déconfiture. Il faut comprendre que la marge d'action d'un NOUVEAU gouvernement minoritaire, comparée à celle d'un gouvernement DEJA EN PLACE mais qui devient minoritaire, est bien plus grande. A la tête d'un nouveau gouvernement minoritaire, le chef conservateur n'aurait qu'à ébaucher quelques politiques populaires, gagner ainsi l'assentiment de la masse et déclencher ensuite de nouvelles élections sous prétexte de ne pas avoir un mandat précis et fort pour bien servir le pays. Ce que ne pourrait se permettre de faire un gouvernement minoritaire libéral sans courir le risque de a dégringolade complète. Et jusqu'à date tout laisse



prévoir un gouvernement minoritaire conservateur ou libéral.

.... SANS LES BEQUILLES

C'est aussi sans les béquilles d'une femme qui, aux cours des dernières élections, contribua beaucoup à sa victoire, ni d'une Trudeaumanie enivrante, que le chef libéral aura à convaincre les provinces anglaises surtout qu'il est le leader le plus apte à gouverner le Canada. Autant les canadiens l'ont adulé et admiré, autant ont-ils été froissés, irrités par sa froideur, son insouciance, son insolence de millionnaire aristocrate. Mais le chef libéral a quelques atouts. Son image de père de famille peut l'aider. Les féministes diront ce qu'elles voudront, mais un Trudeau entouré de ses trois fils s'attirera la sympathie de bon nombre d'électrices. Il ne faut pas oublier que la moitié de l'électorat est du sexe féminin.

M. Trudeau est aussi un politicien chevronné qui a maîtrisé l'art des élections, il est à sa troisième. On peut s'attendre à le voir se servir avec brio de la question de l'énergie pour ridiculiser son adversaire. En fait il s'appliquera, comme en 1974, lorsque M. Stanfield avait préconisé le gel des prix et des salaires, non pas à discuter du sujet mais plutôt à l'exploiter pour "descendre" son interlocuteur.

LE NOEUD DE LA CAMPAGNE

Ce sera d'ailleurs le noeud d'une campagne qui sera ni plus ni moins que l'affrontement de deux personnalités: M. Trudeau et Clark. Les insultes pleuvront de toutes parts. Un spectacle à ne pas manquer. Mais que devient la politique dans tout cela? Les idées? c'étaient autrefois. "Aujourd'hui la politique, ce sont des personnes. Ou plutôt des personnages."



UN PEU DE PROPAGANDE

A ce qu'il paraît, les traducteurs du gouvernement fédéral, ne manquent jamais une bonne occasion pour faire un peu de propagande. Dans le contexte de la crise existentielle, politique et économique que connaît le pays, ce jeu de mots (conscient ou inconscient) qu'on peut admirer sur l'édifice flambant neuf du département des Travaux Publics à Calgary, tombe à pic. Une autre de ces perles linguistiques pour le commissaire aux langues officielles qui vient justement de fustiger les divers ministères fédéraux dans son rapport...

17ième concours oratoire à l'école Bellevue de Beaumont



1er année: Lawrence Berlinguette, Byron Kitchen, Omer Gobeil 2ième année: Jacqueline Feth, Michelle Piquette, Dean Horbachewsky 3ième année: Tara Bloomer, Tracy Loeppky, Recto Colinares

Le 17ième concours oratoire de l'école Bellevue de Beaumont a connu un grand succès une fois de plus. Neuf gagnants ont été couronnés vainqueurs représentants les différents niveaux de l'école. Plus d'une centaine de parents attentifs et enthousiastes assistaient à cet événement. Le directeur M. Laurent Beaudoin s'est dit fort satisfait de cette expérience pédagogique à laquelle ont participé les élèves de l'école.

Située à quelques milles d'Edmonton au sud, l'école Bellevue offre un programme d'immersion à 197 élèves.

Les membres du jury étaient: Claire Bernier, Dr André Lizaire, M. Roger Fils-Aimé, M. Louis Soucy.

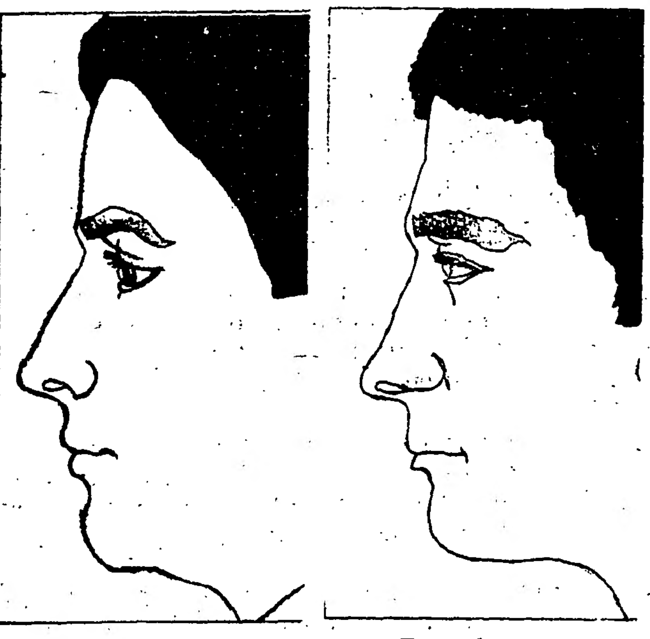
" pour ne plus être...SANS PAYS " sera discuté

SUITE DE LA PAGE 1

On peut s'attendre à de vives discussions à cette rencontre politique de dimanche prochain (le 8 avril). Certains participants ont déjà laissé entendre qu'ils sont, pour le moins, perplexes.

"Pourquoi est-ce que la Fédération des Francophones Hors Québec a pris l'initiative de présenter officiellement aux média un document qui n'était sensé n'être qu'une ébauche de travail? " "On a l'impression d'être mis devant un fait accompli." "Pourquoi avoir relié le rapport si son but est "de faciliter la participation de tous les francophones à l'élaboration de la nouvelle constitution du Canada? "

Saviez-vous que...

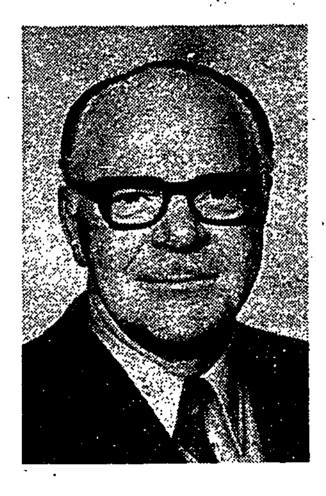


Type anglais — Type français

"Les canadiens-français ne ressemblent pas du tout aux anglo-saxons. Ils sont très consanguins et sont originaires surtout de deux régions de la France, la Bretagne et Normandie semblent avoir développé des traits ethniques qui leur sont propres." Ces traits sont identifiables mais difficiles à définir. Les français, exception faite des alsaciens et de quelques autres, ont généralement des lèvres plutôt minces. Alors que les anglo-saxons ont de longues têtes , celles des français sont plus ovales ou plus larges. Des mentons bien formés surplombées de lèvres minces."

Ce sont là les conclusions tentatives d'une étude entreprise par le docteur Blair Rogers un des plus éminents chirurgiens esthétiques des Etats-Unis. Tout en ayant le cachet latin, le visage type du canadien-français se distingue de son "cousin" italien par sa petite bouche et surtout ses lèvres minces, d'ajouter l'éminent spécialiste.

LES 13 NOUVEAUX MEMBRES DU CABINET PROVINCIAL



DON McCRIMMON

Affaires indiennes (Ponoka)

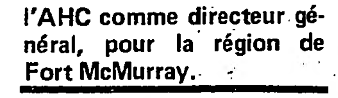
Cet optométriste de 61 ans fut vice-président de la dernière assemblée législative. Président du comité du Fond du Patrimoine, Dr. McCrimmon est aussi président du comité de révision de l'Acte d'Ombudsman. Dr. McCrimmon est né à Red Deer, il fit ses études à Toronto. Lieutenant de la Royale Air Force pendant la deuxième guerre mondiale, il fut fait prisonnier de 1943 à 1945. Maire de Ponoka de 1960 à 1962, membre de la loge masonique, le Dr McCrimmon fait partie de l'assemblée législative depuis 1971.



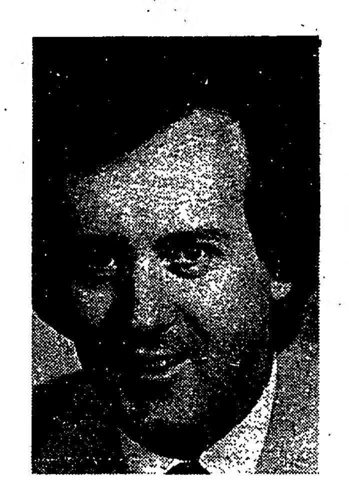
GREG STEVENS

Administration du personnel. (Banff-Cochrane)

Ce nouveau portefeuille faisait partie jusqu'à date des charges du trésorier provincial. Ce nouveau député, M. Stevens fut vice-président de "Alberta Housing Corp." (AHC) pour la région du sud avant de se présenter comme député. Agé de 43 ans, ce natif de Toronto reçut une formation d'ingénieur à l'Université du Manitoba, après quoi il joignit la R.C.A.F. Il retourne bientôt à l'Université dont il sortira nanti d'un M.Sc en planification urbaine. En 1962, il travailla quelque temps pour le département des affaires municipales de l'Alberta, puis passe les neuf années suivantes comme planificateur urbain à Vancouver, New Westminter et Kelowna. En 1975, il rentre à



l'AHC comme directeur général, pour la région de Fort McMurray.



DAVE KING

Education (Edmonton Highlands)

Député depuis 1971, natif de Perth, Ontario, ce jeune avocat de 32 ans a aidé à coordonner la campagne de Joe Clark pour la chefferie du parti conservateur. Il s'est prononcé en faveur d'une opposition plus forte et a affiché ouvertement son désaccord avec le parti sur la question des garderies. M. King a aussi été l'assistant-rechercheiste du premier ministre alors que ce dernier était chef de l'opposition.



JIM HORSEMAN

Education supérieure et main d'oeuvre (Medecine Hat)

Cet avocat de 43 ans était président du comité des motions privées de l'assemblée législative. Membre du comité du Fond du Patrimoine, il s'est plaint du fait que l'on ne tient pas assez compte des recommandations du comité et que les députés ont peu de contrôle sur les décisions du cabinet. Il a émis l'idée que le fond du patrimoine soit utilisé surtout pour la construction de routes.

Natif de Camrose, M. Horsman est diplômé de l'Université de la Colombie-Britannique. Il a aussi été président du conseil des gouverneurs du Collège de Medecine Hat et président de la Chambre de Commerce de cette même ville. Il est député depuis 1975.



HENRY KROEGER

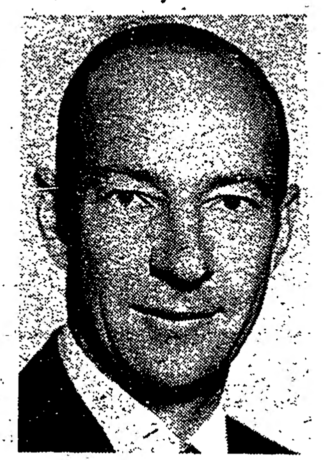
Transport (Chinook)

Pendant la dernière assemblée législative, M. Kroeger était président du comité de provisions et de services et membre du comité du Fond du Patrimoine. Député depuis 1975, il est originaire de la Russie. M. Kroeger est vendeur d'équipements agricoles et âgé de 62 ans.

LES YOUNG

Travail (Edmonton Jasper Place)

Agé de 44 ans, consultant en affaires, M. Young est



LES YOUNG

député depuis 1971. Il a présenté en avril 1976, une loi donnant aux fonctionnaires un agent de négotiation. L'Union Albertaine des fonctionnaires provinciaux, mais leur enlevant le droit de grève. En avril dernier, il avait été nommé représentant du gouvernement sur le bureau de direction de Syncrude. Natif de Compton, Québec et M. Young est diplômé des Universités de Montréal et de Massachussetts. Il a aussi été gérant-secrétaire de l'Association des Fermiers du Québec.

LARRY SHABEN

Téléphones (Lesser Slave Lake)



LARRY SHABEN

Cet homme d'affaires de 44 ans est le seul moslem de l'assemblée législative. Il a été membre du Conseil pour le Développement du Nord de l'Alberta. M. Shaben a proposé que de nouvelles centrales hydroélectriques ou thermales soient construites à partir du Fond du Patrimoine.

Natif d'Hanna, M. Shaben est diplômé de l'Université de l'Alberta. Il a aussi été président de la Chambre de Commerce de High Prairie. Il est député depuis 1975.

PETER TRYNCHY

Parcs et Récréation (Whitecourt)



PETER TRYNCHY

C'est un nouveau portefeuille formé à partir du ministère de Récréation, parcs et de la faune. Député depuis 1971, M. Trynchy a le mérite d'avoir présenté l'une des deux motions de députés qui ont été approuvées au parlement au cours des dernières années.

Natif de Rochfort Bridge, M. Trynchy est agé de 47 ans, fermier et homme d'affaires par profession.

JACK COOKSON

Environnement (Lacombe)

Fermier et instituteur de

SUITE PAGE 5



JACK COOKSON

profession, M. Cookson a toujours défendu la cause des fermiers. Il s'est opposé à une clause de l'Acte de Planification provinciale qui entendait transformer des terres agricoles en projets résidentiels sans l'établissement de mécanismes de contrôle et d'augmentation d'impôts. Natif de Lougheed et diplômé de l'Université de l'Alberta, M. Cookson est député depuis 1971.



BUD MILLER

Terres publiques et la faune)

Monsieur Miller est fermier. Il fait partie du Bureau de direction de "l'Alberta Hail and Crop Insurance Corp.". Il est également membre de l'Institut de recherche en agriculture. M. Miller qui pendant la seconde guerre mondiale servit l'aviation canadienne comme sergent. (Forces canadiennes aéroportées), fut élu pour la première fois à la législature en 1971. Né à Kitscoty, M. Miller fit ses études à l'Université de Saskatchewan où il obtient un B.S.C. M. Miller qui fut conseiller scolaire est membre de la Légion Canadienne Royale et de la loge Masonique. Le porte-feuille des Terres Publiques et la Faune fut initialement créé sous l'appellation de porte-feuille des parcs, récréation et de la nature dont s'occupait Al Adair dans le dernier gouvernement.

MARY LeMESSURIER

Culture (Edmonton Centre)

Elle remplace le très populaire Horst Schmid. Cette nouvelle venue à la législature est agée de 49 ans et sera la seule femme du cabinet. Née à Montréal, elle fit



MARY LeMESSURIER

ses études à l'Université McGill. Il y a environ un an, elle déclara son intention de disputer le siège de député a Gordon Miniely, alors ministre des Hopitaux dans la circonscription d'Edmonton Centre. La confrontation n'eut jamais lieu puisque ce dernier décida de ne pas se représenter aux élections. Madame LeMessurier a été présidente nationale pour "Canadian Save the Children Fund" pendant deux ans et secrétaire de Marcel Lambert député pour Edmonton Ouest depuis 5 ans, vice-présidente et présidente de la Marche des Millions de 1973 à 1977. Active pour le parti conservateur fédéral et provincial depuis 30 ans.



BILL DIACHUK

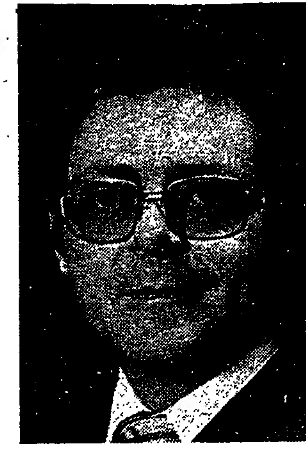
Santé, Sécurité et compensation des travailleurs (Edmonton Beverley)

Un nouveau porte-feuille. Cette homme d'affaires de 49 ans a proposé une augmentation de $18,000 à $24,000, par an, pour les députés. Dans la dernière assemblée législative M. Diachuk était membre du comité du Fond du Patrimoine. De 1971 à 1975, il fut vice-président de l'assemblée législative. Ancien président de la Commission scolaire des Ecoles Séparées d'Edmonton. Il fut aussi président de l'Association des commissaires d'Ecoles Catholiques de l'Alberta. M. Diachuk est né à Vegreville et fit ses études à Two Hills. Il est membre du Club Lion et de la Chambre de Commerce d'Edmonton.

NEIL WEBBER

Téléphones (Calgary Bow) (ministre associé)

Dr. Webber, administrateur de Collège est âgé de



NEIL WEBBER

42 ans. Député depuis 1975. Il fut président du comité du caucus tenu sur les services communautaires, membre du comité du caucus sur l'éducation et membre de la commission de l'Alberta Government Telephones.

Né à Hanna, il fréquenta l'Université de l'Alberta, Toronto, Montana et Calgary.

Liste des candidats aux élections finales du 22 mai prochain

Athabasca

PC — Dr Paul Yewchuk
Lib — Chuck Knight

Bow River

PC — Gordon Taylor
NPD— Gale Burke
IND— Stan Schumacher

Calgary Centre

PC— Dr Harvie Andre
LIB— Frances Wright
NPD— Boldan Harasymiw

Calgary East

PC— John Kushner
LIB— Albert Ludwig
NPD— Barry Pashak

Calgary North

PC— Eldon Woolliams
LIB— Darryl Raymaker

Calgary South

PC— John Thomson
LIB— James Palmer
NPD— Cathie McCreary

Calgary West

PC— Dr Jim Hawkes
LIB— Doug Lauchlan
NPD— Dr Jack Peters

Crowfoot

PC— Arnold Malone
LIB— Jack Horner
NPD— Roger Milbrandt

Edmonton East

PC— William Yurko

Edmonton North

PC— Steve Paproski

Edmonton West

PC— Marcel Lambert

Edmonton Strathcona

PC— David Kilgour
LIB— Julian Kinisky
NPD— Brian Mason

Edmonton South

PC— Doug Roche
LIB— Alex Fallow

Lethbridge Foothills

PC— Blaine Thacker
LIB— Dr Mark Stringam

Medicine Hat

PC— Bert Hargrave
LIB— James Wilfley
NPD— Lorne Burke

Red Deer

PC— Gordon Towers
CS— Roger Langrick

Vegreville

PC— Don Mazankowski

Wetaskiwin

PC— Stan Schellenberger
NPD— Alf Arnston

Peace River

PC— Gedd Baldwin
NPD— Earl Guertin

Pembina

PC— Peter Elzinga
LIB— Len Nobert
NPD— Norman Flach

Yellowhead

PC— Joe Clark
NPD— Allan Eng

Voulez-vous arriver à n'en faire qu'à votre tête? Commencez par suivre en tout l'avis de tout le monde.

Culture

Le premier et le seul écrivain d'expression française pour enfants, en Alberta.



Dans le cadre du Festival National du livre, Nadine Mackenzie, est l'un des deux auteurs franco-albertains qui effectueront une tournée dans certaines écoles françaises de l'Alberta, afin de promouvoir la lecture chez les enfants.

Nos connaissons déjà son premier ouvrage, "La moto bleue", paru l'an passé aux Editions du Blé. Il s'agissait là d'un livre pour enfant, retraçant l'histoire d'un petit garçon qui, souffrant au niveau de l'appendice, pense avoir avalé sa petite moto de plastique bleu. La vie des enfants au sein du service de pédiatrie d'un hôpital y est bien ressentie, et il en est de même en ce qui concerne la psychologie du petit garçon qui craint que les médecins aient trouvé le jouet à l'intérieur de son ventre, tout en ayant peur qu'ils ne l'aient pas découvert. Il est également touchant de percevoir, à travers ce livre, l'importance de l'amitié qui lie un enfant à son chien.

Cependant, on peut se demander si cette aventure n'est pas un peu trop sérieuse, un peu trop dure. A huit ans, les enfants ont besoin de rêver, d'imaginer, et aussi de croire aveuglément, d'espérer. Mais à la dernière page de ce livre, une petite fille va mourir, méconnaissable, d'un cancer du cerveau. Ce sont là des choses qui malheureusement arrivent dans la vie, les adultes le savent. Mais les plus jeunes? Est-ce vraiment ce genre de rêve qu'ils attendent d'une lecture?

Nadine Mackenzie est le premier et le seul écrivain d'expression française pour enfants, en Alberta. Pourtant, elle n'est ni française, ni même albertaine. Et avant de vous étonner, apprenez que, de père Suisse et de mère Russe, Nadine a épousé un Britannique, d'origine écossaise. Elle a fait ses études en France et en Autriche. "Quant à la couverture de mon livre, a-t-elle ajouté en riant, je la dois à une artiste hollandaise. Quel mélange! ". Rappelons que "La moto bleue", écrit il y a quatre ans, fut publié en 1978.

Nadine Mackenzie a d'autres projets encore inconnus du public. Tout d'abord, un second conte pour enfants "Le petit dynosore de l'Alberta", qui sortira très prochainement une fois encore aux Editions du Blé, et dont les illustrations seront exécutées par les deux enfants de l'auteur, qui, jusqu'à présent, n'avaient montré que désintéressement total pour le travail de leur mère.

Pour saluer l'année de l'enfant, Nadine Mackenzie est bien décidée à participer au concours Littérature Jeunesse, organisé à Québec par l'Association Canadienne de l'Education de Langue Française.

Les enfants, certes Nadine Mackenzie les aime. Mais elle n'en oublie pas moins les aînés. En effet, les Editions du Seuil possède l'un de ses manuscrits. Sera-t-il publié? Nul ne le sait encore, le verdict n'ayant pas, jusqu'alors, été prononcé.

Certes, son premier livre n'a pas été une très grande réussite, mais écrire pour les enfants n'est pas chose aisée. Et si les épreuves de la vie ne sont pas pour eux, elles ont, ne l'oublions pas, un attrait tout particulier chez les adultes. Restons donc en éveil, car avec un style clair, un Français pur et un vocabulaire très riche, Nadine Mackenzie pourrait bien, à travers un livre plus mature, nous étonner.

Silvie Pollard-Keintzel

Le Cercle Molière, tournée 1979 - OK D'ABORD



Henri Lemire

Bonnyville — Le Cercle Molière, une troupe de théâtre du Manitoba, présentera " OK D'Abord" au gymnase de l'école Notre Dame Junior High le mardi 3 avril à 20 heures. Le prix d'entrée est de trois dollars pour les adultes et deux dollars pour les élèves et les personnes de l'âge d'or.

Le Cercle Molière fut fondé à Saint-Boniface, Manitoba, au printemps 1925 et est reconnu comme la plus ancienne des troupes de théâtre au Canada actuellement.

Le Cercle Molière est incontestablement un des portes-paroles les plus distingués du Manitoba. Partout au Canada on signale sa présence comme partie essentielle de la culture française de l'Ouest canadien. Le rayonnement de la troupe s'est effectué aussi bien dans temps que dans l'espace, car au cours de sa longue histoire elle s'est produite sur les planches de Vancouver à Saint-Jean, en Terre-Neuve.

La pièce "OK D'Abord" sera également présentée à Saint-Paul le premier avril à 20 heures et le 2 avril à 10 heures; à Bonnyville , le 3 avril à 10 heures pour les élèves et à 20 heures pour le public; à Morinville-Legal le 4 avril à 20 heures; à Falher le 7 avril à 20 heures; à Edmonton le 19 avril à 13 h 30 et 20 heures.

Des monotypes de Giguère à "GRAPHICA"

Silvie Pollard-Keintzel

Roland Giguère. Mais quel est donc cet homme qui semble laisser sa trace de quelque façon un peu partout?

Né à Montréal en 1929, Roland Giguère a, depuis, parcouru un long chemin sur les routes des arts et dans les splendeurs de l'imagination. Son nom semble être partout à la fois; sur les murs d'une maison d'édition, au dos d'une peinture, sur la couverture d'un livre, dans le bas d'une gravure...

En 1966, on lui attribue trois prix pour un même recueil "L'âge de la parole", paru aux Editions L'Hexagone l'année d'avant. Un peu plus tard, il occupera le poste de vice-président de l'Association des Graveurs à Québec. Différentes galleries, telles la Gallerie l'Apogée, et la Gallerie les 2B, au Québec, exposeront ses huiles, ses sérigraphies, ses dessins ou ses encres.

Aujourd'hui, il nous est possible d'admirer à Edmonton même, 17 de ses oeuvres. Ces tableaux, qui seront exposés jusqu'au 14 avril prochain à la Gallerie Graphica, sont des Monotypes, dont la réalisation trop peu connue, est très particulière. Pour produire ses monotypes, Roland Giguère étale avec ses doigts de l'encre d'imprimerie sur une plaque de marbre, et y imprime le papier. Le marbre n'étant pas gravé, il est impossible à l'artiste de posséder deux fois la même pièce. Il est vrai que Roland Giguère semble se passionner pour l'art unique, puisque sa maison d'édition, les Editions Erta, ne publie que des livres entièrement "faits main", et qui sont en fait de véritables pièces de collection, elles aussi non-reproductibles.

Ses monotypes sont assez surprenants. Abstraits, ils paraissent tous posséder l'ombre noire de petites formes humaines, éparpillées ou les unes sur les autres, qui nous donnent l'impression d'un fouilli absurde, comme sur une planète qu'aucune loi ne régit.

Dans des tons naturellement sombres, les tableaux s'harmonisent parmi les bleux, les verts et les noirs. Une couleur chaude cependant apparaît; c'est un rouge orangé et même quelque fois un peu jaune, que l'artiste semble utiliser selon l'humeur de son âme. Il en fit même un tableau complet, sans qu'aucune autre couleur ne vint s'y mêler. Roland Giguère ne passe pas d'une couleur à une autre, sans pour cela s'adonner à la facilité des gammes dégradées. Les couleurs s'entrelassent sur le papier, comme la laine entre les doigts du tisserand.

Pris dans une vue d'ensemble, chacun des tableaux nous apparaît simple, calme, mystérieux peut-être. Mais dès que l'on permet à nos yeux de chercher le détail, la ronde des sombres petits personnages recommence, mouvementée, désespérée, torturée, comme si ces figurines cherchaient à s'échapper. Du repos d'un tableau, on n'en perçoit plus que cris et agitation, conduit par le jeu des couleurs.

Ces oeuvres actuellement visibles à la Gallerie Graphica nous présentent toutes à l'exception d'une seule, "Les Orateurs", la même harmonie générale des formes. En effet, il paraît toujours s'agir d'un amas excité et concentré, emprisonné dans une figure plus ou moins circulaire, et dont quelques éléments se sont échappés, contrastant ainsi dans la tranquilité et la solitude.

"Les Orateurs", exception à ces formes de cauchemar, et méthodique, calme, posé, réfléchi, nous fait penser en quelque sorte à l'illustration d'un livre de science fixion. Il serait intéressant de savoir si cette oeuvre date de la même époque que les 16 autres.

Sans aucun doute, ces Monotypes témoignent du génie, de la connaissance de la beauté simple, et de l'art à manipuler les couleurs d'un artiste qui a, depuis longtemps déjà, fait ses preuves.

"Qu'est-ce que le beau? " se sont demandés depuis des siècles bien des philosophes. Graveur, poète, éditeur, peintre, et surtout artiste jusqu'au bout des ongles, c'est à travers toutes ses oeuvres que Roland Giguère leurs répond. Pour lui, la beauté ne paraît être ni la force de l'homme musclé, ni le poids du plus gros rocher de la rivière, mais simplement l'harmonie, tant des formes que des couleurs, tant des mots que de la rime.

Un mot encore sur ses Monotypes: c'est une exposition à ne pas manquer.

Du théâtre pour les petits

par HENRI LEMIRE

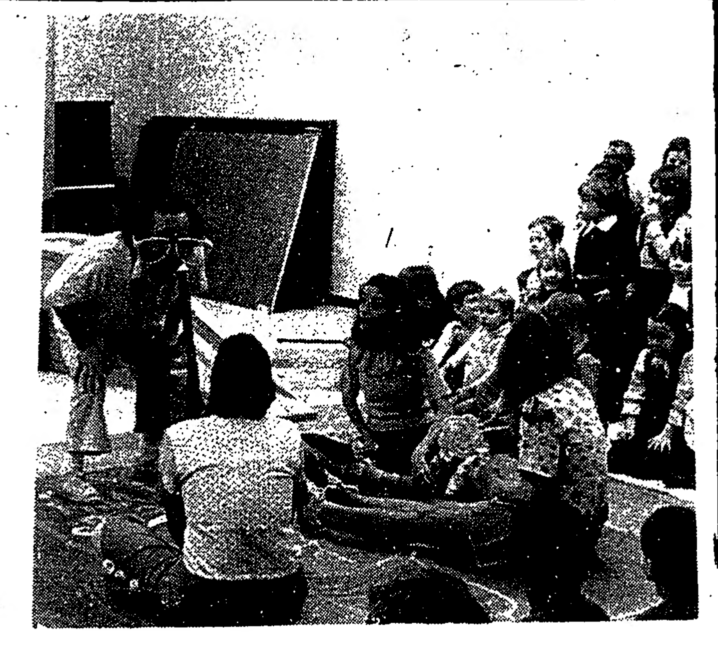


Bonnyville — On aurait pu croire que c'etait une semaine de congé pour les petits. En fait, les élèves de l'école Elémentaire ont assisté à deux spectacles théâtraux en trois jours.

Le mercredi 14 mars, les classes de français, d'immersion, de maternelle et de pré-maternelle se sont toutes rendues au Centre Culturel pour voir la "Boîte à Popicos".

Cette troupe albertaine fait, en réalité, du théâtre scolaire. Presque tous les éléments théâtraux et pédagogiques y sont insérés, la comédie, le drame, l'improvisation, l'imagination, l'imitation, la chanson, la coopération, la participation et bien d'autres encore.





Le spectacle est un jeu, IMAJEUX, qui décrit les dix droits internationaux de l'enfant. La pièce sert aussi à transmettre un certain vocabulaire nouveau et une certaine valeur culturelle.

La Boîte à Popicos regroupe les talents des comédiens Suzette Lagacé-Aubin, qui est aussi la directrice, Ruth Beauchemin, Claire Labrosse et Gilles Denis. Roger Busque est le technicien.

Notons que c'est la première fois qu'il y a en Alberta une troupe de théâtre francophone pour enfants qui travaille à plein temps.

L'idée originelle vient, en bonne partie, du groupe albertain de Canadian Parents for French. C'est eux qui ont suggéré qu'une troupe de théâtre permettrait aux enfants des classes d'immersion de communiquer en français.

Le succès fut tel que les jeunes et les enseignants sont d'accord pour dire que ce fut, sans aucun doute, le meilleur spectacle d'enfant de l'année sinon le meilleur de tous les temps à Bonnyville.

Les comédiens ont retenu l'attention des jeunes pendant les trois quarts d'heure et encore pendant la distribution et l'explication d'un cahier de jeux et de dessins pour chaque enfant.

Théâtre Nouveau

Le deuxième spectacle de la semaine était aussi différent que le premier. Cette fois ce fut la communication par les gestes plutôt que par la parole.

Il s'agissait d'une présentation de mime intitulée "Coeur de Clown."

Actualités

Le comité d'éducation de Bonnyville

par HENRI LEMIRE

Bonnyville — Soixante-dix professeurs ont joui d'un dîner à la canadienne une gracieuseté du comité d'éducation de l'ACFA régionale de Bonnyville.

Le président du comité d'éducation Gérald Tellier s'adressa aux enseignants en ces termes: "Ce dîner est notre façon de vous dire merci pour le beau travail que vous faites auprès des jeunes dans les programmes bilingues aux écoles Notre Dame et à l'école Secondaire".

M. Tellier a expliqué la structure et le but du comité d'éducation qui fut formé suite au Congrès de l'ACFA en 1976

Le but principal est de faire des recommandations à l'ACFA régionale ou de faire des suggestions concernant



Gérald Tellier, président du comité de l'ACFA et nouveau conseiller de Conseil Scolaire no: 2665 de Bonnyville

l'éducation en français dans nos écoles.

Pour l'année scolaire 1978-79 le comité s'est fixé les objectifs suivants:

1. Renseigner les gens, les convaincre si nécessaire ainsi que prévenir et minimiser le "backlash"

2. Mieux connaître la région, c'est-à-dire essayer de connaître l'attente des anglophones et francophones en ce qui concerne le français.

3. Formation de comités consultatifs dans chaque école pour les parents intéressés à l'éducation en français.

SUITE PAGE 9

LE COMITE D'EDUCATION DE BONNYVILLE

suite de la page 8

4. Faire connaître au gouvernement provincial les besoins des francophones dans les régions comme Bonnyville.

Le comité est présentement composé des personnes suivantes: Gérald Tellier président; Thérèse Laplante, vice-présidente; Gabrielle Tellier, secrétaire; Marie-Claire Champagne et Gérard Moquin, représentants de l'ACFA; Charles Vincent, président du Conseil Scolaire *2665; Michel Beaudoin, surintendant; Gilles Chartrand et Lynne Veillette, élèves à l'école Secondaire; Angeline Martel-Gauthier, responsable des programmes de français; Gaetanne Gignac et Béatrice Gamache, parents de Fort Kent; Claudette Roy, Yolande Brosseau, Solange Lajoie, Diane Sylvestre, et Emile Dumont, parents de Bonnyville; Claudette Proulx, présidente de l'AEBA.

M. Tellier en a profité pour annoncer qu'il est maintenant membre du Conseil Scolaire *2665, remplaçant le Dr. Jean-Paul Bugeaud qui a démissionné en janvier dernier.

Lors de la dernière réunion du Conseil Scolaire Charles Vincent fut nommé président et Michel Meunier vice-président.

Fraternité, thème de la journée des Chevaliers de Colomb

par MONIQUE JEANOTTE



De G. à D.: Mme. Macdonald, et son époux(député d'état de L'Alberta Mme Pacholik et son époux(député du district de Calgary). Rév. Père G. Chevrier,omi., Chapelain et curé de Ste. Famille, M. Lucien Tremblay (Grand Chevalier du Conseil de Calgary), Mme. Anne et M. Daniel Lebuis, (député Grand Chevalier, de Calgary).

Calgary — Samedi le 17 mars, à Calgary, 71 candidats recevaient les ordres majeurs de l'Ordre des Chevaliers de Colomb.

C'est grâce à l'initiative et au dévouement des chevaliers de longue date que le nouveau conseil a pu prendre naissance. Connaissant l'efficacité du travail en équipe et la chaude fraternité qu'on développe au sein de cet ordre, les initiateurs du projet ont compris qu'un tel conseil était une nécessité pour les francophones d'une ville en pleine expansion comme l'est de Calgary.

Cette journée coïncidait avec la fondation du premier conseil français à Calgary, conseil qui portera le nom de Conseil Dandurand No. 7212, en mémoire du regretté Ubald Dandurand, un pionnier infatiguable de notre paroisse française de Ste-Famille.

La fraternité et le dynamisme des jeunes francophones qui ne cessent d'arriver à Calgary, joints à la bonne entente des anciens établis ici, déjà depuis plusieurs années, ne peuvent que s'épanouir en offrant à tous les frères, la chance d'élargir, par des actes concrets, la cordialité et l'entraide afin d'étendre les bienfaits de la coopération.

Après une messe à l'église Ste-Famille, les cérémonies solennelles de l'initiation propre se déroulèrent au courant de la journée pour se terminer par un banquet suivi d'une danse où, dans un cadre de joie et de relaxation, se regroupèrent près de 200 personnes.

Il faut mentionner la présence parmi les chevaliers des membres visiteurs des conseils d'Edmonton, de Beaumont, de St-Albert et de Millwood qui par leur participation, ont aidé au succès de cette journée unique.

Actualités

L'impertinente question

par Lucienne B. Brisson

Saint-Albert — L'affaire avait fait pas mal de bruit, il y a quelques années, lorsque la question de l'annexation de Saint-Albert à Edmonton, est venue sur le tapis.

Selon toute évidence, à la suite d'un plébiscite auprès des Saint-Albertains d'alors, le maire d'Edmonton et ses collègues, s'étaient vus dans l'obligation de cesser leurs représailles et de rester bien tranquilles dans leur coin.

Par la suite, de temps en temps, le sujet revenait faiblement dans certaines conversations, mais sans plus... C'était fait les Saint-Albertains restaient maîtres chez-eux.

Or, encore une fois, depuis le début de 1979, le maire d'Edmonton, Cec Purves et ses collègues, (sauf trois) sont revenus à la charge, plus ambitieux que jamais. On veut le tout... on veut être maître.

Si le sujet fait couler pas mal d'encre dans les journaux réciproquement intéressés; que dire de "l'abondante salive" qui se dépense de part et d'autre, chez les autorités concernées... et leurs adeptes.

Quant aux Saint-Albertains eux-mêmes, il est facile de discerner une polulation divisée en deux clans (du moins sur ce sujet) assez distincts d'ailleurs.

D'abord, ceux dont la situation monétaire n'est pas tellement brillante (voir même chez certains riches) voient avec satisfaction dans l'annexation, une diminution de taxes, (lesquelles ne sont pas trop élevées) le cas échéant.

Les autres, plus nombreux je crois, déplorent les faits: la perte d'autonomie... de l'indépendance et de leur identité propre. Jusqu'ici les Saint-Albertains, pouvaient se vanter à juste titre d'ailleurs, d'être plutôt, tout-à-fait à part. Résidents dans une ville sans industrie écrasante, peu commerciale, si on tient compte de la population (2800).

Si certains avaient surnommé Saint-Albert, "le dortoir de la région" personne ne semblait ennuyé de cette épithète.

Maintenant! Qu'adviendra-t-il de Saint-Albert? puisque d'une part et d'autre, on semble bien déterminé à déchirer son bout de couverte, s'il le faut.

Deviendrons-nous Edmontoniens, dans un délai plus ou moins prolongé? Il se peut.

Le fait ne s'accomplira sûrement pas cependant, sans une forte lutte des uns et des autres.

Quant aux Saint-Albertains, ils ont décidé de lutter jusqu'au bout.

Face à ce problème, il y a des jours où je me crois au Québec.

Le centre d'achats

par Lucienne B. Brisson

Saint-Albert — Promis depuis quelques années, en retard d'un an dans sa construction, voici que soudainement, comme un cheveu sur la soupe, les travaux ont débuté au cours de la semaine dernière.

En effet, Hudson's Bay Co. Developments Ltd & Abacus Cities Ltd, annoncent que les contrats réglementaires sont signés.

Le contracteur, Poole Construction Ltd en assume les travaux.

Quant au financement, il est assuré par Canada Trust et la Banque de Montréal.

La Baie d'Hudson, Woolco, Safeway ainsi qu'une chaîne de 60 petits magasins ou restaurants occuperont différents quartiers du Centre.

L'ouverture officielle est annoncée pour le printemps 1980.

Calendrier

Calgary

LE 4 AVRIL

Dîner-causerie bilingue de la SFCC, au centre des Congrès à 18 heures Salle Macleod. Invité d'honneur: Ronald Sutherland — Sujet de la conférence: La situation au Québec. Réservations avant le 2 avril.

LE 7 AVRIL

"Le Bistro" du Cercle Français de l'Université de Calgary au Mac Ewan Hall à 19 heures avec dîner et danse.

LE 11 AVRIL

Réunion des Chevaliers de Colomb à 20 heures salle Ste-Famille.

LE 12 AVRIL

Première Communion des enfants de Ste-Famille

LE 14 AVRIL

Dernier Ciné-Jeunesse de l'année scolaire avec le conte fabuleux de Blanche Neige à 14 heures, Bibliothèque Municipale.

St-Albert

LE 2 AVRIL

Assemblée du Cercle Francophone, lundi le 2 avril prochain, à 20 heures à la bibliothèque de Father Jan School.

L'assemblée et le dîner annuels des Saint-Albert Nurses Interest Groupe à Sawmill Restaurant 140e avenue sur le Saint-Albert Trail à 19 heures. Mme Gloria Shodi, conférencière, traitera de "l'Enfant handicapé mentalement". Toutes les garde-malades sont invitées.

Bonnyville

LE 3 AVRIL

Pièce de théâtre "OK D'Abord" présentée par le Cercle Molière de Saint-Boniface à l'école Junior High à 20 heures.

LE 4 AVRIL

Soirée d'information sur l'éducation bilingue. Invités: Mme Judy Hayman, Mme Betty Farrell et M. Michel Beaudoin à l'école Elémentaire à 20 heures.

5 AVRIL

Concours oratoire à l'école Junior High à 19 heures.

LE 8 AVRIL

Concert de danses folkloriques au Centre Culturel à 14 heures.

Bienvenue aux artisans

Hélène Canesson



Exposition d'artisanat exécuté par les membres

Lethbridge — Qui aurait cru que la régionale de Lethbridge comptait, parmi ses membres, de si nombreux talents!

Cela a été la révélation de la soirée de vendredi, à laquelle les membres ont été invités à apporter des échantillons de leurs oeuvres, à les exposer et à les présenter . Le résultat a dépassé toutes les attentes des organisateurs. Il a été intéressant de découvrir que les gens avaient des passe-temps dont ils n'avaient jamais eu l'occasion de parler. Deux membres se sont rendu compte qu'ils passaient leurs loisirs à faire la même sorte d'artisanat . et qu'ils pouvaient échanger des trucs.

Tous ont été impressionnés par le tissage de Rose Jurisch: chaque pièce est une véritable oeuvre d'art. On a aussi appris que la présidente, Rita Potvin, passait ses loisirs (quand elle en a!) à confectionner des pantoufles et des bijoux de perles. Elle a d'ailleurs enseigné l'art d'enfiler des perles à un groupe de jeunes artisans durant 10 soirées. Marcel Gillon, quant à lui, s'est découvert, il y a peu de temps, une nouvelle passion: celle de travailler le cuir. Il a confectionné des vestes et un manteau en peau de mouton. Mme Gentleman a montré l'art de faire des chefs d'oeuvre sans dépenser beaucoup d'argent. Marie Paule Aberle a apporté ses courtepointes multicolores... Et la liste est longue: dentelle, macramé, poterie, décoration... tous les genres sont représentés.



Rose Jurisich présente la cape qu'elle a tissée en poils de chien.

A la fin de la soirée, Gertrude Lizée, l'organisatrice a fait passer une liste où chacune des personnes intéressées à suivre des cours d'artisanat pouvait s'inscrire. Par la suite, la régionale s'efforcera d'organiser des cours qui correspondent à leurs intérêts. Plusieurs personnes se sont offertes pour enseigner leurs techniques et l'avenir de l'artisanat à Lethbridge s'avère prometteur.

LA MEDITATION - SEUIL DE L'ESPRIT

Un cours d'une durée de trois ans, est offert par Le Groupe de Méditation pour le Nouvel Age (G.M.N.A.) dans le but d'aider un grand nombre de personnes dans les techniques de la méditation. Des brochures sont envoyées par la poste chaque deux mois, sur simple demande et il n'y a aucun frais. Les dépenses d'imprimerie de même que les frais postaux sont laissés à la discrétion et à la générosité des abonnés.

Votre participation fournira les énergies demandées pour la pensée du Nouvel Age.

POUR PLUS D'INFORMATION ECRIVEZ A:

G. M. N. A.
114 Rivière à Simon
Saint-Sauveur-des-Monts
Québec J0R 1R0

Destination Morinville

Louis Leclair

Morinville. — Bienvenue chers Québécois et amusez-vous. L'Alberta vous accueille à bras ouverts!

C'est avec impatience que Morinville attendait les 15 étudiants arrivant de Jonquière, Québec avec leurs moniteurs-professeurs; Niville Lavoie et Guy St-Jean. Les étudiants de Morinville ayant fait leur séjour d'environ deux semaines à Jonquière, Québec en février, reçurent avec chaleur et enthousiasme leurs jumeaux. La réception du 23 mars à l'école assura les invités que l'horaire serait aussi mémorable que surchargé et varié. Il vise à faire vivre une expérience enrichissante sur plusieurs plans; éducatif, politique, socio-économique ainsi que culturel. Le groupe albertain est certain que les activités prévues pour les quelques semaines à venir fourniront une riche occasion d'immersion dans les moeurs et les coutumes de l'Alberta, ne perdant jamais de vue le but primaire qui est celui de la langue. Au programme, pour ne nommer que quelques projets; il y aura atelier de chant, visite à Jasper, Lake Louise et Banff; repas civique avec le conseil de Morinville et l'exécutif de la division scolaire.

Un voyage de telle nature et envergure devrait être un sujet de fierté chez les francophones de Morinville.

Festival de la Parole à Guy

Raymonde Aubin

GUY — Environ 95 0/0 des parents des élèves de l'école Langlois à Guy se sont rendus le 15 mars au gymnase de l'école pour assister au Festival de la Parole.

La coordinatrice du Festival était Mme Cécile Aubin, mais chaque professeur de l'école était responsable de la préparation des présentations de ses élèves.

Le programme comprenait des chants, de courtes pièces de théâtre, des scènettes et des poèmes.

Le Festival avait trois buts: 1) fournir l'occasion aux élèves de s'exprimer en français et de parfaire leur diction. 2) la participation à la Semaine d'Education et 3) la collaboration des parents avec l'école.

Vu le succès de la journée, le Festival deviendra probablement un évènement annuel.

Saviez-vous que...

Saviez-vous que la pièce de théâtre "Ok D'Abord" du Cercle Molière de St-Boniface se jouera mercredi, le 4 avril à 20 heures, à la salle paroissiale de Morinville? Vous êtes priés de réserver vos billets en communiquant avec Solange Bachand ou Michel Naull.

CHFA 680

CP 555
EDMONTON
T5J 2P4
Tél: 465-0911



CBRF FM 103,9 CALGARY CBXY 1490 FALHER CHFA-1 FM 104,3 LETHBRIDGE CHFA 2 FM 103,5 RED DEER

LUNDI AU VENDREDI

(MAGAZINES et VARIETES)

09:30 LA VIE QUOTIDIENNE

11:00 L'AMI BOULANGER

11:30 LES COPAINS D'ABORD

24:08 ALLIAGE



L'AMI BOULANGER

(INFORMATIONS et ACTUALITES)

08:00 LE MONDE CE MATIN

12:00 LE MONDE MAINTENANT

13:03 PRESENT NATIONAL

17:00 DE TOUT LES POINTS DU MONDE

17:20 AU RYTHME DU MONDE

20:00 LE MONDE CE SOIR

(EMISSIONS CULTURELLES ET MUSICALES)

2100	BOOK CLUB	ART AUJ.	LITT. AU PLUR.	LIVRES & H.	PONT DES ARTS
2130	FOLKLORE	JAZZ LIBERTE	HORIZONS	ENTRETIENS	A CAPELLA
2200	MUSIQUE CAN.	ORCH. CAN.	GRANDS CONC.	ORCH. SYMPH.	MUS. NATIONS
2300	ESCALES	DOCUMENTS			PREMIERES
2330			ATELIER	FEUILLAISON	

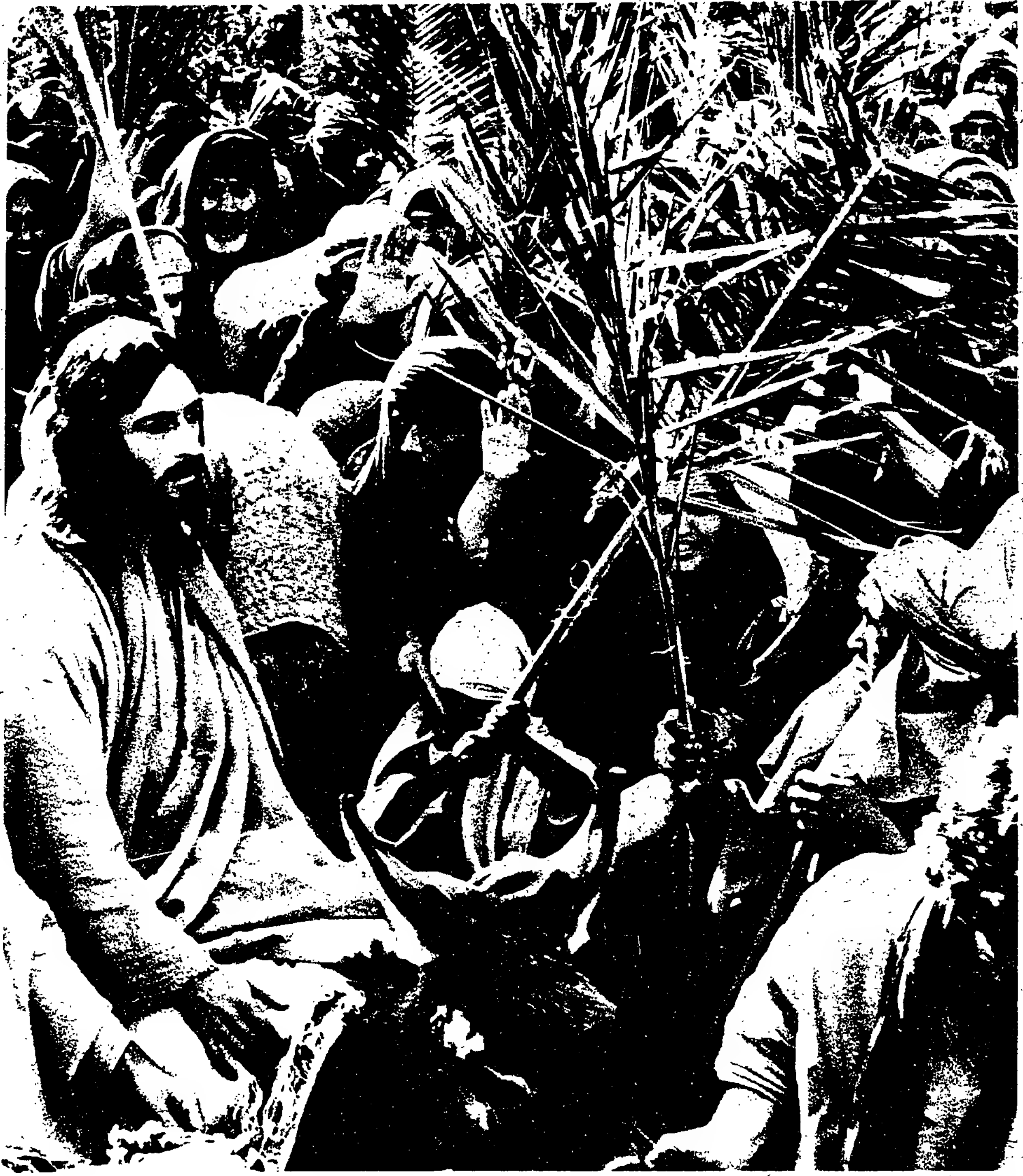
EMISSIONS LOCALES

LA FOLLE AVOINE 1803 - 2000
... comme on appelle parfois cette jeunesse en découverte de soi. Ces deux heures de musique jeune, vibrante, dynamique, originale ou complètement folle leur appartiennent, de même que l'amitié, l'attention et l'intérêt de l'animateur Frédéric Nicoloff.

DISCO JEUNESSE 0900 - 1000
Les dernières nouveautés du disque sont le prétexte musical de donner à la jeunesse l'occasion de s'exprimer. Chroniques, grands reportages, tribunes libres, analyses... de l'actualité jeunesse en Alberta. Animateur: Frédéric Nicoloff



Frédéric Nicoloff



Pour la Semaine sainte

Jésus de Nazareth
mercredi 11, 20 h 30; jeudi 12, 20 h 30; vendredi 13, 20 h 00

Un film monumental digne de l'œcuménisme contemporain

A la fois philosophe, grand chrétien et grand savant, le père Teilhard de Chardin demandait à tous les hommes de bonne volonté de bâtir un pont au-dessus de la crevasse qui les sépare plutôt que d'y mettre le pied pour l'élargir. Il croyait en une montée irréversible de la Conscience dans le monde et à une convergence finale de tous les Esprits en Dieu. De même, le père René Beaupère, dominicain, directeur du Centre d'œcuménisme de Lyon, nous montre combien, depuis Vatican II, les chrétiens de toutes obédiences essaient de mettre en pratique cette parole de Jésus: «Que tous mes disciples soient unis afin que le monde croie». Selon le père Beaupère, l'Eglise de demain sera une dans son pluralisme au-delà de toutes les formes d'Eglises. Celles-ci, d'ailleurs, se laissent de plus en plus transformer par le message évangélique du Christ. Et au moment où nous assistons à un retour graduel vers la spiritualité, fût-ce même sous les formes les plus dégradées, il faut nous répéter cette phrase capitale de Jésus-Christ: «Le Royaume de Dieu est en vous».

C'est ce que le cinéaste italien Franco Zeffirelli vient, à point nommé, proposer aux téléspectateurs de tous les pays qui voudront bien diffuser son **Jésus de Nazareth.** Ce film, d'une durée de six heures et demie, sera présenté en trois épisodes à la chaîne française de Radio-Canada les mercredi 11, jeudi 12 et vendredi 13 avril prochain aux plus belles heures d'écoute, soit 20 h 30 et 20 heures.

Cette super-production, qui a nécessité huit mois de tournage avec une pléiade de vedettes internationales et un budget de plusieurs millions de dollars, a soulevé l'enthousiasme et la ferveur autant des Eglises que des multiples publics qui l'ont vue.

Réalisée par un perfectionniste doublé d'un artiste inspiré, cette biographie du Christ a pourtant de quoi soulever maintes réticences de la part des rigoristes, même si le scénario demeure scrupuleusement fidèle à la lettre et à l'esprit des Evangiles.

En effet, Zeffirelli s'est d'autant plus éloigné des conformismes qu'il a été plus conforme aux Ecritures... **Jésus de Nazareth** se veut d'abord une vaste fresque vivante dépeignant dans les moindres détails l'exis-

Ici Radio-Canada

Programme de la télévision

Semaine du 7 au 13 avril 1979

Volume 13 numéro 15

samedi

7 avril

8h30 PASSE-PARTOUT
Emission du ministère de l'Education du Québec pour les enfants d'âge préscolaire. A travers les marionnettes, les enfants retrouvent des situations semblables à celles qu'ils vivent.

9h00 LE PETIT CASTOR
Film d'animation. Histoire d'un petit castor élevé par son père. «Un malade récalcitrant».

9h30 LES AVENTURES DE PINOCCHIO
Série réalisée par Luigi Comencini, avec Andrea Balestri, Gina Lollobrigida et Nino Manfredi.

10h00 A COMMUNIQUER

10h30 LES HEROS DU SAMEDI
Volleyball juvénile, entre les équipes de St-Jérôme et de l'Immaculée-Conception. Anim.: Raymond Lebrun. Analyste: Claude Pelletier. Real.: Jacques Bérubé.

11h30 TELEJEANS
Anim.: Jacques Lemieux. Chroniqueur: Dominique Arel. Rech.: Diane England et Elisabeth Gagnon. Réal.: Jean-Luc Paquette et Max Cacopardo.

12h00 LA SEMAINE PARLEMENTAIRE À OTTAWA
Anim.: Jean-Marc Poliquin. Rédacteur en chef: Gaétan Deschênes. Journaliste: Noël Gauthier. Réal.: François Tran.

13h00 SPORTHÈQUE
«Tennis de Wimbledon». Quarts de finales chez les hommes, opposant Gottfried et Gerulatis. Anim.: Richard Garneau. Analyste: François Godbout. Réal.: Jacques Primeau.

14h00 FEMME D'AUJOURD'HUI
«La Femme et l'armée». L'arrivée massive de femmes dans des postes réservés jusqu'ici aux hommes. Anim.: Rachel Verdon. Journaliste: François Dallaire. Réal.: Denis Faulkner, Ottawa.

15h00 DÉFI
«Un grand départ» (6e de 13). Robert Gauthier, écrivain et publicitaire, n'a eu qu'un seul but depuis 7 ans: quitter la ville et son rythme affolant. Il s'est mis à construire son propre voilier. Réal.: Earnie Reid, Via le Monde.

15h30 CINÉ-JEUNESSE
Tintin: Le Trésor de Rackham le Rouge. Tintin a trouvé des parchemins indiquant l'emplacement d'un trésor enlevé à un pirate par un ancêtre du capitaine Haddock. La recherche de cette fortune conduit Tintin vers une île habitée par une tribu sauvage (Belge 62). **La Belle et la bête.** Conte animé avec des marionnettes. Un commerçant a une très belle fille. Un jour, il est attiré vers un château dans lequel vit une bête laide et repoussante qui lui demande sa fille en échange de sa vie. Par amour pour son père, la fille accepte (All.).

17h00 BAGATELLE
«Caliméro»: «Entre la violence et la poésie». «Toffsy»: «Le Sacripant et l'herbe musicale». «Les Merveilleuses Histoires du professeur Kitzel»: «Les Esquimaux à la chasse». «Linotte et Finaud»: «La Vie paisible». «Caliméro et les timbres-poste». «Contes du folklore japonais»: «La Querelle du singe et du crabe». «Mini Proutt»: «Sous-Marin». «Pouf et Riqui»: «La Fin de Lafitte». «Grangallo»: «Un lion très occupé» et «Grangallo et le terrible Torrodingo».

18h00 LA SOIREE DU HOCKEY
Au Forum de Montréal, les Capitals de Washington rencontrent les Canadiens. Reporters sportifs: **René Lecavalier**, Gilles Tremblay, Richard Garneau et Lionel Duval. Réal.: Michel Quidoz et Jacques Primeau.

20h30 HEBDO—SAMEDI
Animateur: Achille Michaud. Revue de presse: Claude Bisaillon. Réal.: Michel Beaulieu.

21h30 LA FEMME BIONIQUE
Avec Lindsay Wagner. «Pour que vive le roi».

22h30 LE TÉLÉJOURNAL

22h45 DERNIERE EDITION

23h00 LES AFFAIRES DE L'ETAT
Le Parti Conservateur.

23h10 CINEMA
Doc Holliday. Western réalisé par Franck Perry, avec Stacy Keach, Faye Dunaway et Mike Whitney. Doc Holliday, un tueur à gages, se rend à Tombstone, pour venir en aide à un ami shérif. Les deux compères se retrouvent aux prises avec une bande qui veut prendre la place du shérif qu'ils accusent de malhonnêteté (USA 71).

dimanche

8 avril

8h30 PASSE-PARTOUT

9h00 WICKIE
Dessin animé réalisé par Alois Schardt et Josef Göhlen. «Le Labyrinthe». Le bateau que les Vikings attaquent se rend et les Grecs invitent les Vikings à venir visiter leurs constructions.

9h30 KÉBÉKIO AU PAYS DE CONVOITISE
Marionnettes en papier créées par Claude Lafortune et illustrant des personnages de contes de fées comme le Petit Poucet, Cendrillon, le Chat botté, etc. Textes: Henriette Major. Voix de Jean-Louis Millette, Elizabeth Chouvalidzé et Monique Miller. Prod.: Office de protection du consommateur. Réal.: André Matteau et Henri Michaud. 4e de 13 «Kébékio et la flûte enchantée». Kébékio et les enfants du village se laissent entraîner par un marchand déguisé en joueur de flûte

9h45 UNE FLEUR M'A DIT
Des fleurs marionnettes invitent les jeunes et leurs amis à des fêtes. Textes: Henriette Major. Musique: Mario Bruneau. Voix de Jacques Thisdale, Armand Labelle et Yolande Michot. Manipulateurs: Pierrette de Lierres, Guy Beauregard et André Laliberté. Marionnettiste: Hélène Falcon. Réal.: Réal Gagné. «La Tristesse».

10h00 LE JOUR DU SEIGNEUR
Célébration de la messe par le père Eugène Tanguay, de la paroisse Notre-Dame de Lévis. Réal.: Andrée Thériault, CBVT-Québec.

11h00 UN TROISIEME TESTAMENT

12h00 UNIVERS DES SPORTS



«Championnat du Canada de patinage de vitesse». De Vaudreuil. — «Ski, style libre». De Vancouver. Comm.: **Claude Quenneville.** Réal.: André Latour.

13h30 LA SEMAINE VERTE
Dossier: «L'Avenir de l'industrie laitière au Québec». Comm.: André Laprise. Réal.: Jean-Guy Landry. Chronique horticole: les fleurs de Pâques. Commentaire agricole. Anim.: Yvon Leblanc. Réal.: Jean-Guy Landry, Madeleine Lafrance, Gilles Perron et Denis Faulkner.

14h30 MUSIQUE MINIATURE
Invitée: Janet Scott, pianiste. Valse no 3 en la bémol, opus 64, et Mazurka no 3, opus 30 (Chopin); «La Fille aux cheveux de lin» (Debussy); «Nocturne» no 6 (Fauré); «Jeux d'eau» (Ravel) et «Moment musical» (Schubert). Anim.: Normand Séguin. Réal.: Armand Baril, CBXFT-Edmonton.

15h00 AUX FRONTIERES DU CONNU
L'Audio-visuel. (2e de 4): «L'information». Inv.: Jean-Christophe Averly et André Voisin, réalisateurs de télévision; Michel Drach, metteur en scène de cinéma; Bernard Estardy, technicien du son; Henri Dieuzeide, UNESCO; Hubert Bouchet et Jacques Poulin, Institut français de l'audio-visuel; Olaf Malgras, Centre de ressources audio-visuelles; Christian Schwartz, Claude Séchet et Bernard Marti, Centre commun d'études de télévision et télécommunication; Michel Oudin et

15h30 CINE POP
François le Champi. Drame réalisé par Lazare Iglesis, d'après George Sand, avec Patrick Raynal, Marie Dubois, Paul Le Person et Julien Verdier. Une meunière prend sous sa protection un garçon de l'Assistance publique, malgré l'opposition de son mari et sa belle-mère. Le garçon voue à la meunière qui l'a recueilli, une reconnaissance sans borne qu'aucune calomnie ne saura affaiblir (Fr. 76).

17h00 SECOND REGARD
Entrevue avec Annie Jaubert, docteur ès lettres de la Sorbonne, exégète et historienne, attachée au CNRS de Paris. — Reportage sur le colloque qui a eu lieu à Québec en novembre 78 à l'occasion du 20e anniversaire du Centre de recherches en sociologie religieuse. Entrevues avec Jean-Paul Rouleau, sur le 20e anniversaire du CRSR; Emile-Jean Pin, sur les nouvelles manières d'être religieux et les rapports des Eglises organisées avec la religion populaire et les nouveaux types de religiosité; Norman Birnbaum, sur la situation religieuse actuelle aux

tence des Hébreux du temps de Jésus et présente ensuite celui-ci comme homme et comme Juif. On a certes visé à la plus grande objectivité possible, évitant avec soin tout ce qui pourrait sembler inspiration, imagination ou affabulations personnelles; mais la recherche même de la vérité a produit de quoi surprendre, et l'on verra que **Jésus de Nazareth** touchera, remuera, soulèvera des polémiques tout en ravissant tout le monde.

Interviews et anecdotes

Les téléspectateurs pourront déjà se faire une idée de ce qui détruit certains mythes, conformismes et interprétations abusives concernant la vie de Jésus, dans cette biographie du Sauveur, grâce à certaines remarques de Zeffirelli et de quelques comédiens.

Ainsi, selon le producteur **Vincent Labella**, ce **Jésus de Nazareth** projette un nouvel éclairage sur la controverse Ponce Pilate. Tout ce qui s'est écrit sur ce dernier est dans l'ensemble pure fiction. A partir des documents les plus authentiques, on montrera un Pilate pas très sympathique: l'officier romain type, peu intelligent, conformiste, sans cesse inquiet sur son sort et craignant de déplaire à Rome. Il fut responsable au premier chef de la mort du Christ par choix de facilité personnelle et politique. Loin d'être bien disposé envers cet «innocent», il l'a ridiculisé et il le considérait vraiment comme subversif.

Peter Ustinov, qui incarne le personnage d'Hérode, pense







que ce roi était, foncièrement, un homme de son temps. Le comédien éprouve même une certaine «sympathie» pour ce personnage à moitié juif et détesté par les deux clans. En conformité avec le metteur en scène, il a fait vivre un Hérode sans scrupules, mais conforme à son destin selon le plan divin.

Anthony Quinn, Caïphe dans **Jésus de Nazareth**, a accepté ce rôle parce qu'il est convaincu qu'il n'y a pas de petit personnage dans un film, dès lors que le thème est de premier ordre. Homme aux multiples facettes, son tempérament de caméléon lui a été utile pour incarner un grand prêtre de Jérusalem tout en nuances et contradictions qui voyait le Christ comme un rival et qui ne pouvait absolument pas croire en lui.

Judas, qui apparaît habituellement comme le symbole même de la trahison, n'est pas si noir dans le film de Zeffirelli, beaucoup moins monolithique. Selon **Ian McShane**, qui joue ce rôle, Judas était un être qui, certes, a trahi le Christ, mais qui n'a pas prémédité son acte. Il ne pensait pas faire défection à celui qu'il aimait vraiment et en qui il croyait. Il voulut plutôt manipuler le Christ selon ce qu'il pensait être le mieux afin de profiter de sa gloire. Lucide et ambitieux, il croyait que Jésus, en tant que Messie, saurait facilement vaincre les Romains. Il ne fit pas ce geste pour de l'argent, et sa pendaison prouve qu'il ne se rendit compte que plus tard de son forfait. De toute façon, Judas demeure le catalyseur qui contribua à l'accomplissement des prédictions et des prophéties du Christ.

Quant à **Anne Bancroft**, elle incarne une Marie-Madeleine moins dépravée qu'on l'imagine habituellement. Malade dans son corps et dans son âme, elle n'en demeurait pas moins profondément psychologue, quant aux hommes. Il lui suffit de voir Jésus pour être transformée comme les aveugles et les infirmes le furent. Elle fut transfigurée par l'Amour.

Le rôle de Pierre, interprété par **James Farentino**, est présenté dans **Jésus de Nazareth** de façon encore jamais vue dans un film. Et Farentino estime que Jésus devait même ressentir un certain mais très discret «amusement», face au comportement de Pierre.

Un autre point très controversé: la naissance de l'enfant Jésus. La Vierge Marie, **Olivia Hussey**, ressent vraiment les douleurs de l'enfantement dans ce film parce que, affirme Zeffirelli, même si elle était vierge avant et après la naissance de Jésus, c'était une jeune fille de 14 ans et elle ne pouvait que ressentir ces souffrances.

Zeffirelli et **Labella** croient également que Jésus n'a pu porter sa croix jusqu'au Golgotha parce que la seule poutre centrale pesait plus de 500 livres. Il ne transporta en réalité que la barre transversale. A partir de recherches précises et très scientifiques, ils proposent une crucifixion différente. Ce supplice n'avait rien d'extraordinaire en ce temps-là et c'est pourquoi il n'y eut pas foule au Golgotha.

Nous entrevoyons donc par ces quelques détails à quel point ce **Jésus de Nazareth** diffère de tout ce qu'on a pu faire à ce jour. Zeffirelli a voulu «réconcilier Jésus, l'Homme avec Jésus le Dieu». Il visait à «secouer un peu le public et lui montrer pour la première fois une histoire humaine de l'homme-Christ». Ce n'est pas *Jésus-Christ Superstar* non plus que le Messie révolutionnaire de Pier Paolo Pasolini. Zeffirelli a désiré «faire tomber toute la poussière qui recouvrait le caractère du Christ après trop de livres tendancieux et de films parodiques».

Franco Zeffirelli

Mais qui est vraiment Franco Zeffirelli?

Cet homme célèbre dans le monde entier pour ses réalisations exceptionnelles, tant au théâtre qu'au cinéma et à l'opéra, est né à Florence le 12 février 1924. Tout jeune homme, il fut au nombre des Partisans lors de la Deuxième Guerre mondiale et, plus tard, il fut interprète auprès des troupes britanniques. Voulant devenir architecte, il s'inscrit, en 1946, à l'Université de Florence mais décide de bientôt de faire carrière au théâtre. A Rome, un an plus tard, il travaille comme designer et comme acteur. Visconti, en 1948, lui confie un rôle dans *Crime et châtiment*. Il n'est pas bien long à devenir directeur et designer pour les films et les représentations théâtrales de Visconti. Mais, aux environs de 1960, commence sa vraie carrière de metteur en scène avec un *Roméo et Juliette* à l'Old Vic Company qui obtient un vif succès également aux Etats-Unis.

Ensuite, tout s'enchaîne et la maîtrise se faisant de plus en plus exceptionnelle, de même

---

Etats-Unis et la pensée sociologique. — Reportage sur Ginette Boucher, peintre au sumi-e, peinture monochrome à l'encre de Chine. Anim.: Myra Cree. Réal.: Jean Charbonneau.

18h00 HEBDO-DIMANCHE
Animateur: Jean Ducharme. Interviewer: Denise Bombardier. Réal.: Michel Beaulieu.

19h00 CHEZ DENISE
Téléroman écrit et interprété par Denise Filiatrault. Avec Benoit Marleau, Louisette Dussault, Paul Berval, Roger Joubert, André Montmorency, Denys Paris, Louise Latraverse, Jean Ferré, Janine Sutto, Andrée Lachapelle et Roger Turcotte. «Les Coiffeurs d'à côté». Philippe, le coiffeur, qui veut devenir comédien, se fait engager au restaurant de Denise après avoir donné sa démission à Christian. Réal.: Pierre Gauvreau.

19h30 LES BEAUX DIMANCHES
Faut voir ça: «Quand on n'a que l'amour», Jacques Brel. Invités: Julie Arel, Albert Millaire, Clairette, Shirley Théroux, Monique Miller et Claude St-Denis. Au programme: J. Arel: «Quand on n'a que l'amour» et «La Valse à mille temps». A. Millaire: «Jeff», Clairette: «Les Vieux». M. Miller: «Chanson sans paroles». A. Millaire et M. Miller: «Les Vieux Amants». S. Théroux: «Ne me quitte pas». C. St-Denis, mime: «Madeleine». Extr. des films «L'Emmerdeur», «La Bande à Bonnot», «Les Assassins de l'ordre» et «Franz». Sur film, Brel se raconte. Dir. musicale: François Cousineau. Chorégraphie: Peter Georges. Concepteur: Marie Perreault. Réal.: Jean-Jacques Sheitoyan. Coord.: Maurice Dubois.

20h30 LES BEAUX DIMANCHES
Les Folies-Offenbach. La vie et l'oeuvre de Jacques Offenbach. Extraits de ses oeuvres les plus populaires **(2e de 6)**: «M. Choufleuri restera chez lui». Pour éviter des sanctions politiques, Offenbach se voit obligé d'accepter de mettre en musique un livret du duc de Morny, beau-frère de l'Empereur. Avec Michel Serrault, Axelle Abbadie et Michel Roux. Réal.: Michel Boisrond.

21h30 LES BEAUX DIMANCHES
Passé défini — 1939-1949. Rétrospective de la vie au Québec entre 1939 et 1949. Hommes politiques, vedettes du sport, de la chanson, du théâtre, de la radio, du journalisme. Répercussions de la guerre et de la Libération, etc. Narrateurs: Dyne Mousso et Pierre Valcour. Réal.: Roland Pollack et Pierre Valcour, Explo Mundo.

22h30 LE TELEJOURNAL

22h45 LA DERNIERE EDITION

23h00 POLITIQUE PROVINCIALE
L'Union Nationale.

23h10 CINE-MAGAZINE
«Le Cinéma soviétique 60 ans après la Révolution». Réalisé par Christian Defaye et Christian Zeender. Invités: Mikhalov Konchalovski, Sergei Bondarchouk et Otar Iosseliani, réalisateur; Touli Raizman, auteur et Nicolaï Goubienko et Jana Bolotova. Anim.: Jacques Fauteux. Rech.: Jean-Claude Carqueville. Documentalistes: Lise Marchand et Denise Lord. Montage: Louise Michaud. Réal.: Armand Fortin.

23h55 D'HIER À DEMAIN
«L'Irlande, terre de liberté». Documentaire réalisé par Lazare Iglesis. Coup d'oeil général sur l'Irlande, depuis ses origines jusqu'à nos jours. Le tempérament irlandais, sa nature, son sentiment traditionnel de liberté, le théâtre irlandais (Fr. 75).

lundi

9 avril

9h00 EN MOUVEMENT
Le mouvement peut servir de médicament. Anim.: Pierre Tessier. Part.: Lise.

9h15 LES ORALIENS
Avec Lisette Anfousse, Serge l'Italien et Hubert Gagnon. Production: Radio-Québec. «Le Gros Lot».

9h30 PASSE-PARTOUT
Production du ministère de l'Education du Québec, pour les enfants d'âge préscolaire.

10h00 UNE FENÊTRE DANS MA TÊTE
Spectacle sur l'exploitation des quatre éléments: eau, terre, air et feu, et les trois règnes: animal, végétal et minéral. Texte: Raymond Plante. Avec Pauline Martin et Yvan Ponton. Réal.: Pierre-Jean Cuillerrier. Thème: les sciences. «Pour bouger des muscles d'acier».

10h15 VIRGINIE
Avec André Cailloux, Louise Gamache et Danielle Schneider. Réal.: Raymond Pesant. «Dans les plis de l'aurore boréale» (1re de 3).

10h30 MAGAZINE-EXPRESS
De Trois-Rivières. «Plein air», avec M. Yvan Lafleur, gardien du Parc national de la Mauricie. Les activités de plein air sont possibles en toutes saisons et sous tous les climats. Une liste d'activités praticables selon chaque saison et selon les heures de la journée. «Décoration d'intérieur», avec Madeleine Arbour. Meubler au naturel: le blé, le cuir naturel, le liège, le bois, les revêtements, la paille, la vannerie. Tous les produits naturels peuvent servir à l'aménagement de belles pièces. Animatrice: Lise Massicotte. Réal.: Marcel Lamy.

11h00 LES TROUVAILLES DE CLÉMENCE
Aménagement intérieur: cinq façons d'aménager des portes, avec Andrée Desbiens. Cuisine: rognons en sauce, avec Lili Choquet.

11h30 HAROLD LLOYD
Harold est amoureux de la fille d'un millionnaire. Un ami lui prépare une potion calmante dont les effets sont désastreux. Harold en a pour la caissière d'un restaurant. Pour s'en faire remarquer, il s'engage comme garçon dans le même établissement.

12h00 LES TRAVAUX D'HERCULE JONSSON
Un garçon de 12 ans change de rôle avec son père. Interprété et réalisé par Tage Danielson. «Hercule et l'oreiller trop chaud».

12h30 LES COQUELUCHES
Du Complexe Desjardins. Anim.: Guy Boucher et Gaston L'Heureux. Dir. mus.: Céline Prévost. Inv.: Claire Gagné, France Castel, Jean-Pierre Manseau et Aimé Major. Réal.: André Morin. Coord.: Alex Page.

13h30 LE TELÉJOURNAL
Lecteur: Géralde Lachance.

13h35 FEMME D'AUJOURD'HUI
«L'Entresix». Troupe de ballet. Reportage et démonstration. Int.: France Nadeau. Rech.: Yolande Rivard. «Action travail des femmes». Organisme venant en aide aux femmes démunies, qui recherchent du travail. Rech. et int.: France Nadeau. Table ronde: «La Réintégration sociale des ex-détenus». Inv.: trois ex-détenus et deux représentants du Service national des libérations conditionnelles. Int.: Louise Arcand. Rech.: Marie-Thérèse Ribeyron. Réal.: Yves Dumoulin.

14h30 D'AMOUR ET D'EAU FRAÎCHE
«La Guerre». Inv.: MM. Donald Languedoct, ex-prisonnier dans un camp de concentration; Hormidas Duplessis, ex-journalier au service d'une poudrière; Jean Fontaine, ex-chef d'escadron dans l'aviation. Anim.: Georges Dor. Rech. et réal.: Christine Guilemette, Sherbrooke.

15h30 AU JARDIN DE PIERROT
«Madame l'araignée».

15h45 LES CHIBOUKIS
«Les Chiboukis liquides».

16h00 BOBINO
Avec Guy Sanche. Voix de Christine Lamer. Textes: Michel Cailloux. Réal.: Thérèse Dubhé.

16h30 LE GUTENBERG
Texte: Pierre Duceppe. Réal.: Hubert Blais. «Drôle de Corriveau».

17h00 L'HEURE DE POINTE
Magazine animé par Winston McQuade. Chronique du lundi: les arts visuels, avec Jean-Louis Robillard; les disques, avec Benoît L'Herbier. Dir. musicale: Serge Brodeur. Réal.: Michel Gélinas. Séquences filmées: Louis Arpin. Coord.: Jacques Demers.

18h00 CE SOIR EN ALBERTA

18h30 CE SOIR

19h00 COSMOS 1999
En vedette: Martin Landau, Barbara Bain et Catherine Schell. «Le Secret de la caverne». Débarqué en exploration sur un astéroïde inconnu, le commandant Koenig pénètre dans une caverne où il est assailli par son double. Ce dernier prend la place du commandant et retourne sur Alpha accomplir sa mission destructrice.

20h00 TERRE HUMAINE
Téléroman de Mia Riddez-Morisset. Avec Louis de Santis, Jacqueline Plouffe, Raymond Legault, Alain Gélinas, Guy Provost, Marjolaine Hébert, Jean Duceppe, Michelle Léger, Richard Thériault, Denyse Chartier et Reine France. Apprenant qu'il est un enfant adopté, Michel se confie à Léandre. Jonas et Eléonore sont inquiets de l'avenir. Jeanne veut prendre soin d'Anne qui craint de perdre son enfant. Réal.: René Verne.

20h30 À CAUSE DE MON ONCLE
Téléroman de Jacques Gagnon. Avec Maurice Beaupré, Andrée Boucher, Monique Joly, Claude Préfontaine, Béatrice Picard, Claude Houle, Danielle Roy, Robert Desroches et Gaétan Labrèche. Blanche et Luce veulent donner une leçon à Huguette qui doit passer une audition devant un grand metteur en scène. Réal.: Louis Bédard.

21h00 LES JORDACHE
Drame réalisé par David Greene, d'après le roman d'Irwin Shaw, Avec **Peter Strauss**, Nick Nolte et Susan Blakely. **8e de 11: 1962** — Rudy épouse enfin Julie. Elle met au monde un enfant mort-né. Rudy se lance dans la politique et se présente aux élections. Julie se remet mal de la mort de son bébé et souffre de la continuelle absence de son mari. Tom rêve d'acheter un bateau et de s'ins-



taller sur la Côte d'Azur; mais pour celà, il doit retourner chercher de l'argent à New York.

22h00 PAPA, CHER PAPA
Avec Patrick Gargill, Dawn Adama, Noël Dyson, Natasha Pyne et Anne Holloway.

22h30 LE TÉLÉJOURNAL
Animateur: Bernard Derome. Annonceur (nouvelles régionales): Michel Benoit. Météo: Jocelyne Blouin.

23h05 DERNIERE EDITION

23h20 AUX FRONTIERES DU CONNU
Reprise de l'émission d'hier à 13 h 30.

23h50 LES CHEMINS DE L'EXIL

mardi

9h00 EN MOUVEMENT
«Abdomen». Y a-t-il des exercices qui peuvent diminuer les douleurs menstruelles?. Anim.: Monique Tremblay. Part.: Chantal.

9h15 LES 100 TOURS DE CENTOUR
«Centour au miel».

9h30 PASSE-PARTOUT

10h00 ANIMAGERIE
«Le Hibou» (2e de 5).

10h15 MINUTE MOUMOUTE!
«Super Fox contre la clôture électrique». «Tout en rond» (chanson). «Marionnettes à doigts».

10h30 MAGAZINE-EXPRESS
«L'Art floral», avec Gilles Domaine. Arrangement de fleurs séchées sur bois de mer. «Référence-express»: Conseil québécois de la Jeunesse scientifique. «Les Bibliothèques publiques», avec Gilbert Blondeau. Services externes et spéciaux. Succursales, bibliobus, services à domicile pour les malades, handicapés, gens du troisième âge, vétérans. Appareils audio-visuels, laboratoires de langues, livres en langues étrangères, bibliographies.






que l'imagination et l'invention, Franco Zeffirelli est en demande partout, de Stratford au Metropolitan, à Broadway comme à Venise avec des mises en scène qui passionnent tout le monde. Et c'est, en 1967, *Roméo et Juliette*, le film qui fit proclamer Zeffirelli l'un des plus grands metteurs en scène existants. Au printemps de 1970, il donne à Saint-Pierre de Rome, devant Paul VI enchanté, le premier concert jamais présenté dans la basilique.

Il vient aujourd'hui devant le public du monde entier proposer un **Jésus de Nazareth**, alors que la civilisation, «en pleine décomposition, pourra accepter de voir un Christ dans sa dimension humaine. Il était devenu trop intouchable jusqu'à maintenant».

Son Jésus a trois dimensions: c'est un ami avec qui l'on voudrait être lié; un homme doué d'un prodigieux pouvoir miraculeux; un Dieu. La troisième dimension demeurant une énigme, selon Zeffirelli, le Nouveau Testament devient la meilleure histoire policière qui fut jamais écrite. «C'est pourquoi elle a du succès depuis deux mille ans.»

«Jésus de Nazareth» crée une entente œcuménique

«J'ai voulu présenter une histoire fantastique, un message de paix et de réconciliation», déclare le metteur en scène, et c'est pourquoi le thème de sa série est la phrase par laquelle Jésus dénonce tous les temples: «L'Homme est le temple».

Pour ce faire, Zeffirelli a eu recours aux meilleurs experts religieux: catholiques, protestants, mormons, juifs et musulmans. Ceux-ci l'ont sans cesse aidé à maintenir son **Jésus** en équilibre entre l'histoire et la religion. Ces spécialistes ont d'ailleurs tous été satisfaits:

Monsignor Pietro Rosano, secrétaire général de la Commission pontificale pour les relations avec les religions non chrétiennes et chef de la Commission pour l'étude de la Bible:

«**Jésus de Nazareth** de Zeffirelli: une réussite en termes historiques et scientifiques en même temps qu'une extraordinaire réussite poétique et artistique. On a atteint la dimension de la foi à travers un Homme-Dieu capable de parler aux hommes d'aujourd'hui. Personne ne peut voir ce film sans se sentir constamment emporté par l'émotion et l'inspiration.»

Rabbin H. Tanenbaum, directeur national des Affaires interreligieuses du Comité juif américain:

«**Jésus de Nazareth:** une réussite majeure du cinéma inspirée par l'Ecole biblique la plus avancée et la plus sérieuse des temps modernes. Un chef-d'oeuvre de l'imagination créatrice qui plaira à la communauté juive puisqu'il n'est absolument pas anti-judaïque.»

Père Angellus Andrew, o.f.m., directeur du Centre de radio-télévision catholique (Angleterre):

«Un travail remarquable. J'admire la façon dont on a suivi la lettre des Ecritures et la figure de Jésus qui en ressort vraiment comme le Messie et le Fils de Dieu. On a mis l'accent sur les éléments de la vie du Christ selon le texte même de l'Evangile.»

Rabbin Albert Friedlander, écrivain, historien et professeur au Collège rabbinique Leo Beck (Londres):

«J'ai vu le film à plusieurs reprises et il continue à m'émerveiller et à me stupéfier. Il est rempli de beautés visuelles dont je ne me souviens pas d'avoir jamais vu l'équivalente perfection au cinéma. Authenticité et dévotion dans les moindres détails. Son portrait de Jésus, le Juif, dans toute son humanité, est pour moi, Juif, une source d'émerveillement. Ce film peut servir comme source de fraternité et de dialogue entre le judaïsme et le christianisme.»

Wendell J. Ashton, directeur exécutif des communications publiques de l'Eglise de Jésus-Christ-des-Saints-Derniers-Jours (Mormons):

«Après avoir revu le film de Zeffirelli plusieurs fois, le seul mot que je trouve pour le décrire: exceptionnel! La mise en scène sensible, la superbe distribution, l'art subtil de se servir de la couleur, les décors, la musique et les effets sonores, tout concourt à en faire un film mémorable, qui réussit, le premier, à réaliser l'unanimité des différentes religions du monde.»

René Houle

11h00 LES TROUVAILLES DE CLÉMENCE
Couture: jupe circulaire, avec Lucie Alary. Cuisine: pâtes maison, avec Rita Claude.

11h30 LE MONDE EN LIBERTÉ
«Au pays des kangourous». Espèces animales rares du continent australien. Ses plus fameux marsupiaux: le kangourou et l'ours Koala. Egalement le cygne noir, l'oiseau-lyre et l'émeu.

12h00 LASSIE
«Le Corbeau voleur». Lassie voit un corbeau voler la montre d'un jeune baigneur. Ce dernier accuse alors son copain.

12h30 LES COQUELUCHES
Inv.: Laurent Lavigne, Renée Claude et Albert Belzile. Réal.: Jean Boisvert.

13h30 LE TÉLÉJOURNAL

13h35 FEMME D'AUJOURD'HUI
«L'Adoption internationale». Inv.: MM. Denis Lazure, ministre des Affaires sociales du Québec; Gilles Sabourin, dir. général de l'Association des centres de services sociaux; Michel Turcotte, dir. de l'agence «Familles pour enfants»; Mme Céline Barbin, prés. de l'UNICEF. Int.: Françoise Faucher. Rech.: Louise Barrière. «Les Physiatres... et vos maux de dos». Inv.: Drs Robert Maigne, Hôtel-Dieu de Paris; René Caillet, Etats-Unis; Jacques Duranceau, Montréal. Rech. et int.: Nicole Gilbert-Champagne. Anim.: Françoise Faucher. Réal.: Georges Francon.

14h30 CINÉMA
Jules le magnifique. Documentaire réalisé par Michel Moreau, avec Jules Arbec. Narrateur: Jean-Jacques Blanchet. Jules Arbec est devenu journaliste et critique d'art malgré un important problème de coordination motrice dû à la paralysie cérébrale (Can. 76).

16h00 BOBINO

16h30 LES CONTES ORIENTAUX
Textes de Maria T. Daoust. Narratrice: Christiane Delisle. Musique: Pierre Leduc. «La Fille des plantes». Réal.: Jean Picard.

17h00 L'HEURE DE POINTE
Chroniques du mardi: le cinéma, avec Nathalie Petrowski; le livre, avec Paul-André Bourque. Réal.: André Desbiens.

18h00 CE SOIR EN ALBERTA

18h30 CE SOIR

19h00 LE MONDE MERVEILLEUX DE DISNEY
«Mes amis les ours» (2e de 2). La décision des autorités de faire de leur territoire un parc national irrite les Indiens.

20h00 GRAND-PAPA
Téléroman de Janette Bertrand. Avec Jean Lajeunesse, Ronald France; Monique Chabot et Jocelyne Goyette, Patricia Nolin, Pierre Dufresne, Amulette Garneau, Rita Lafontaine et Louise Latraverse. Véronique et Estelle s'affrontent violemment concernant le sort d'Aimée. La famille Lamontagne apprend que l'enfant est vivant. Réal.: Aimé Forget.

20h30 JAMAIS DEUX SANS TOI
Téléroman de Guy Fournier. Avec Jean Besré, Angèle Coutu, Micheline Lanctôt, Antoine Gélinas, Mario Lirette, Richard Niquette, Stéphan Lécuyer et Valérie Gagné. «La Harpe» Une harpe dans la maison des Duval est la cause d'un conflit entre Christian et sa mère. Réal.: Rolland Guay.

21h00 TELEMAG
Animateur: Pierre Nadeau. Rech.: Claudette Bastien-Lenihan. Reporters: René Ferron, Patrice Julien, René Mailhot, Daniel Pinard, Madeleine Rousseau et Richard Vigneault. Réal.: Nicole Aubry, Pierre Charlebois, Normand Gagné, Pierre Leduc, Huguette Pilon, Marc Renaud, Jean Saint-Jacques, Hélène Saint-Martin. Coord.: Micheline Di Marco.

22h00 L'ENFANCE À VIVRE
Prévert, rose ou bleu. L'enfant vu par le poète. Musique: François Cousineau. Voix de Dyne Mousso et d'Albert Millaire. Rech. visuelle: Jean-Guy Turbide. Réal.: James Dormeyer.

22h30 LE TÉLÉJOURNAL

23h05 DERNIERE EDITION

23h20 RENCONTRES
Inv.: le Père Jean, supérieur de la Trappe d'Aiguebelle (France); d'origine illustre, il préfère taire son nom. Converti à 36 ans, ce Polonais de naissance vivait dans l'opulence et pourtant il a tout quitté pour prier (1re de 2). Int.: Marcel Brisebois. Réal.: Raymond Beaugrand-Champagne.

23h50 PROPOS ET CONFIDENCES
Françoise Gaudet-Smet se raconte (1re de 4). Réal.: Jean Faucher.

24h20 CINEMA
Pour un sourire, Drame réalisé par François Dupont-Midy, avec Bruno Cremer, Marina Vlady, Isabelle Missud et Philippe Clay. Dans un village détruit par la guerre, un soldat découvre une petite fille qui ressemble étrangement à la sienne. Il s'attache à elle et tente de rentrer dans un pays en paix. Au cours de leur voyage, ils rencontrent un curieux déserteur (Fr. 70).

mercredi

11 avril

9h00 EN MOUVEMENT
Caractéristiques psychologiques des champions d'athlétisme américains âgés de 40 à 75 ans. Anim.: Pierre Tessier. Part.: Lise.

9h15 L'ÉVANGILE EN PAPIER
«La Résurrection».

9h30 PASSE-PARTOUT

10h00 TAM TAM

10h15 YOU HOU
«La Bouche» (3e de 4).

10h30 MAGAZINE-EXPRESS
«Périnatalité». Nicole Hébert-Marchand explique l'hygiène de vie. Les malaises causés par la grossesse: nausées, brûlures d'estomac, constipation, crampes musculaires, somnolence ou insomnie, essoufflements, palpitations. L'état psychologique de la future maman et l'importance de la communication avec le conjoint. «A votre santé», avec Louise Lambert-Lagacé. Une famille inconnue: les courges.

11h00 LES TROUVAILLES DE CLÉMENCE
Cuisine: huiles et fromages aromatisés, avec Josée di Stasio. Bricolage: panier pour garder le pain chaud, avec François Décarie.

11h30 DU SIMPLE AU MULTIPLE
Bilan des métiers d'art au Québec depuis les origines de la colonie jusqu'à nos jours. Avec Cyrille Thibault, Denise Verville, Ginette Gadoury et Claude Latour. Réal.: André Picard. Prod.: Cenator. «Les Meubles». L'industrie du meuble au Québec: réalisations passées, techniques actuelles et projection future.

12h00 MISHA LA BOULE
«Misha dans la grande ville».

12h30 LES COQUELUCHES
Inv.: Richard Adams et Dorothée Berryman. Réal.: Normand Mathon.

13h30 LE TÉLÉJOURNAL

13h35 FEMME D'AUJOURD'HUI
Extr. de la pièce «Le Jeu de l'amour et du hasard» de Marivaux, mise en scène par François Cartier. Inv.: Mario Desmarais, Claudine Chatel et Gabrielle Mathieu, comédiens. «Les Soeurs Brontë». Reportage sur le film d'André Téchiné, cinéaste français, mettant en vedette Marie-France Pisier, Isabelle Adjani et Isabelle Huppert. Int.: Odile Mallet. «Roland Giguère». Cet écrivain québécois parle de son dernier livre: «Forêt vierge folle». Rech. et int.: Lise Gauvin. Anim.: Louise Arcand. Réal.: Yvette Pard.

14h30 LE TEMPS DE VIVRE
Inv.: le Club de l'âge d'or de la Malbaïe. Partie musicale: MM. Gustave Dufour, Joseph Godin et Mme Gérard Tremblay. M. Rodolphe Lamoureux nous parle de sa carrière au chemin de fer. Information: M. René Cotnoir nous parle du programme «Vavances-famille». Activité: fabrication d'hameçons et de mouches à pêche. Anim.: Pierre Paquette. Rech.: Monique Lalande, Lucie Lépine, Jean-Rock Roy et Daniel Simard. Réal.: Gilles Derome et André Groulx.

16h00 BOBINO

16h30 LE GRENIER
Avec Yvon Bouchard, Robert Duparc, Hélène Loiselle, Gérard Poirier, Gaétan Labrèche, Martine Rouzier, Denise Daudelin et Marielle Bernard. Musique: Marie Bernard. Réal.: Claude Poulin. Etienne a décidé d'organiser des envolées au-dessus de St-Odilon. Mais on ne trouve pas d'avion.

17h00 L'HEURE DE POINTE
Chronique du mercredi: le théâtre, avec Michelle Talbot. Réal.: Jean Rémillard.

18h00 CE SOIR EN ALBERTA

18h30 CE SOIR

19h00 SUR LA COTE DU PACIFIQUE
«L'Homme invisible». Relic refuse de remorquer McClusky parce que ce dernier ne veut pas débourser $50. Nick organise avec la communauté de Molly Beach une petite leçon à Relic.

19h30 LES AMIS DE MES AMIS
«Les Enfants des réfugiés».

20h00 RACE DE MONDE
Téléroman de Victor-Lévy Beaulieu. Avec Michel Dumont, Paul Hébert, Jean-Luc Montminy, Mireille Deyglun, Monique Aubry, Lionel Villeneuve, Monique Lepage, André Lacoste, Anne Dandurand, Paul Guèvremont et Roger Blay. Pierre Picard parle à Abel au sujet de son dernier manuscrit. Huguette fait une proposition à Belhumeur. Réal.: Maurice Falardeau.

20h30 JÉSUS DE NAZARETH
1re de 3: déroulement de la vie de Jésus de Nazareth. Avec Robert Powell, Ann Bancroft, Olivia Hussey, James Farentine, Peter Ustinov et Yorgo Voyagis. Réal.: Franco Zeffirelli. Prod.: ITC et RAI. (suite: jeudi 12, 20 h 30 et vendredi 13, 20 h 00).

22h30 LE TÉLÉJOURNAL

23h05 DERNIERE EDITION

23h20 REFLETS D'UN PAYS
De Jonquière. La capture des caribous au nord du lac Péribonka en compagnie de spécialistes de la Société zoologique de St-Félicien, dir.: M. Ghislain Gagnon. — Le village fantôme de Val Jalbert illustré par les peintures de Klair Tremblay, de Roberval. — Le ski sur le sable comme on le pratique sur les dunes de Tadoussac. Anim.: Lison Hovington. Réal.: Claude Bérubé.

24h20 CINÉMA ●
La Croisière jaune. Documentaire réalisé par Léon Poirier. L'expédition Paris-Pékin en automobiles (1929) d'André Citroën, divisée en deux parties: la première partant de Paris, dirigée par Hest et l'autre de Pékin, par Point (Fr. 29).

jeudi

12 avril

9h00 EN MOUVEMENT
«Troisième âge». Anim.: Monique Tremblay. Part.: Chantal.

9h15 LES ORALIENS
«Au restaurant».

9h30 PASSE-PARTOUT

10h00 ANIMAGERIE
«Le Hibou» (3e de 5).

10h15 MINUTE MOUMOUTE!
«Le Mensonge». «Panoplie»: «La Lunette d'approche». «Cétacé»: «La Leçon de musique». «La Chanson des Moumoutes».

10h30 MAGAZINE-EXPRESS
«Artisanat: le tissage» (dern. de 3). Explication d'un patron et du rôle de la marchure d'un métier; les façons de tenir la navette; tisser; démonstration des armures de base; la finition d'une pièce à la main. «Référence-express»: S.U.C.O. «Des sites à découvrir»: la Route des trains, avec Pierre Vincent.

11h00 LES TROUVAILLES DE CLÉMENCE

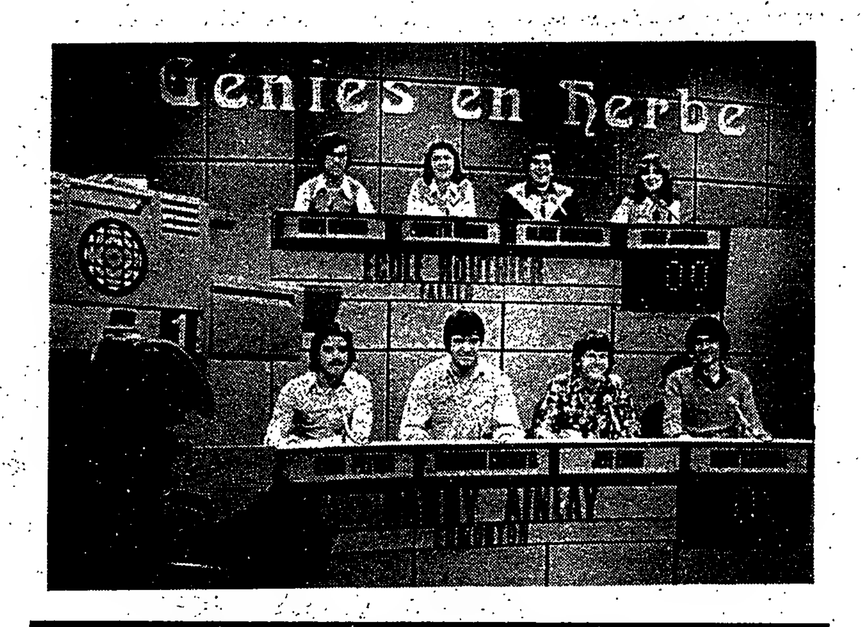
11h30 ACTION SANTÉ
«L'Obésité». Causes, symptômes, conséquences, remèdes. Avec le Dr Maurice Verdy, Madeleine Ash et Micheline Chèvrefils. Réal.: Robert Poirier.

12h00 DÉMETAN, LA PETITE GRENOUILLE
«Au revoir petits crabes».

12h30 LES COQUELUCHES
Inv.: Jean Juteau, Jenny Rock, Clément Ratel et Ariane Voyer. Réal.: Martin Gaudreau.

13h30 LE TÉLÉJOURNAL

13h35 FEMME D'AUJOURD'HUI



Réal.: Louis-Philippe Beaudoin.

14h30 CINEMA
Rak. Drame réalisé par Charles Belmont, avec Lila Kedrova et Sammi Frey. La longue agonie d'une femme de 60 ans, atteinte d'un cancer et dont le fils, musicien, juif originaire de Russie, raconte la maladie avec ses espoirs de guérison (Fr. 71).

16h00 BOBINO

16h30 POP CITROUILLE
Chansons, mini-comédies et marionnettes. Avec André Cartier, Denyse Chartier, Michèle Deslauriers, Reynald Bouchard, Ghislain Tremblay, Suzanne Garceau et Angela Laurier. Musiciens: Denis Larochelle, Mario Bruneau, Céline Prévost et Gaston Brisson. Textes: Jacqueline Barrette, Isabelle Doré, Daniel Jasmin, Gilbert Larocque, Jean Pierre Plante, Raymond Plante, Francine Ruel, Jacques Senécal et Jean-Yves Soucy. Réal.: Renault Gariépy.

17h00 L'HEURE DE POINTE
Chroniques du jeudi: le tourisme, avec Normand Cazelais; les petits spectacles, avec Francine Grimaldi. Réal.: Henriette Grenier.

18h00 CE SOIR EN ALBERTA
18h30 CE SOIR
19h00 VISAGES
19h30 DU TAC AU TAC
Téléroman d'André Dubois. Avec Michel Forget, Roger Lebel, Jean-Pierre Chartrand, Anouk Simard, Christiane Pasquier, Louise Bombardier, Diane Miljours et Normand Chouinard. «Le Pusher malgré lui». Madeleine, une jeune chanteuse, donne un sac de drogue à Gaétan, qui lui, le refile à Mario. Que va-t-il en faire? Réal.: Raymonde Boucher.

20h00 LE TRAVAIL À LA CHAÎNE



Anim.: **Serge Laprade**, avec **Denis Bergeron**. Réal.: Lisette LeRoyer.

20h30 JÉSUS DE NAZARETH
2e de 3. Déroulement de la vie de Jésus. (suite et fin: demain à 20h00).

22h30 LE TÉLÉJOURNAL
22h45 LA DERNIERE EDITION
23h20 TÉLÉ-SÉLECTION
Banacek: Souffler n'est pas jouer (A Million the Hard Way). Drame réalisé par Bernard L. Kowalski, avec **George Peppard, Margot Kidder**, et Don Porter. Dans un club de Las Vegas, les touristes aiment se faire photographier auprès d'une capsule transparente contenant un million en billets. Ce trésor disparaît comme par enchantement au moment où, près de là, une machine à sous fait gagner le gros lot à un joueur chanceux (USA).



24h40 CINEMA
Auto. Stop Girl (Three into Two Won't Go). Drame réalisé par Peter Hall, avec Rod Steiger, Claire Bloom et Judy Geeson. Un couple sans enfant vit une existence plutôt terne en banlieue de Londres. Le mari fait monter une auto-stoppeuse dans sa voiture. Il a bientôt une liaison avec cette femme qui décide de le relancer à son domicile (Brit. 69).

vendredi

13 avril

9h00 EN MOUVEMENT
La fréquence cardiaque pour contrôler l'exercice. Anim.: Pierre Tessier. Part.: Lise.

9h15 LES 100 TOURS DE CENTOUR
«Des ballons aux cheveux longs».

9h30 PASSE-PARTOUT

10h00 LA BOÎTE À LETTRES
Le son et l'image. Avec Robert Gravel, Dorothée Berryman et Francine Ruel. Auteur: Raymond Plante. Musique: Céline Prévost. Réal.: Pierre-Jean Cuillerrier. Les lettres OI. «Toi et moi sur le toit de chez toi».

10h15 VIRGINIE
«Un oeuf».

10h30 MAGAZINE-EXPRESS
«Cardiologie», avec le Dr Jean-Guy Mongeau, néphrologue de l'hôpital Ste-Justine. «La Santé de l'enfant», avec le Dr Mireille Lajoie, pédiatre de l'hôpital Ste-Marie, Trois-Rivières.

11h00 LES TROUVAILLES DE CLEMENCE
Cuisine: hors-d'oeuvre chauds, avec Kedoc Turcot. Bricolage: installation d'un potentiomètre, avec André D'Amour.

11h30 LES PIERREAFEU

12h00 CROIX DE CHEMIN
Pièce de Monique Miville-Deschênes, mise en scène et jouée par Yves Massicotte, avec Monique Miller, Claude St-Denis, Julien Genay et Yves Robitaille. Réal. Paul Leduc.

13h30 BASEBALL
Début.
Au Stade de l'Exposition de Toronto, les Royals de Kansas City rencontrent les Blue Jays. Commentateur: Guy Ferron. Analyste: Pierre Ladouceur. Statisticien: Pierre Murphy. Réal.: Michel Quidoz et Jacques Primeau.
En cas de pluie:

16h00 TELEJOURNAL
16h05 FEMME D'AUJOURD'HUI



Inv.: Mme Annie Jaubert, spécialiste en sciences religieuses, nous parle de l'apport de la femme dans la religion. Mme Hélène-Andrée Pizier nous parle des traditions de Pâques: l'eau, les oeufs etc. Anim. rech et int.: **Rache Verdon.** Réal.: Kristina von Hlatky, CBOFT, Ottawa.

17h00 CHEMIN DE CROIX À JÉRUSALEM
Un groupe de pèlerins, guidé par le père Jean Roger, fait le chemin de croix dans les rues de Jérusalem. Rech.: Yvon Hubert Réal.: J. Réal Gagné.

18h00 CE SOIR
18h20 FILM
18h30 LE PETIT ENFANT DU DÉSERT
Dessin animé, réalisé par François Gir. Scènes de la vie et de la Passion du Christ.
Paul Maas
Documentaire réalisé par Monique Moinet. Les plages de la Mer du nord ne cessent d'inspirer le peintre Paul Maas (Belge).

19h00 HEBDO-SPORT
19h30 GENIES EN GERBE
20h00 JESUS DE NAZARETH
dernière de 3.
22h30 LE TÉLÉJOURNAL
22h45 DERNIERE EDITION
23h00 LE SAINT SUAIRE
Reportage sur le Suaire de Turin, tourné sur les lieux et réalisé par Katherine Smalley, de la série «Man Alive». Témoignages d'experts: R.P. de Gail, s.j., spécialiste en tissus; R.P. Feuillet, exégète; Mgr Dallestrero, archevêque de Turin; M. André Castellot, historien; un praticien de Scotland Yard, un spécialiste en analyse de pollens, et M. Olivier Clément, orthodoxe français. Réal.: Raymond Beaugrand-Champagne.

1h05 CINÉ-NUIT ●
Cadet Roussello. Comédie réalisée par André Hunebelle, avec François Périer, Dany Robin et Bourvil. Dans un village de France, avant la Révolution, on baptise les trois fils Rousselle, des triplés, dont le cadet fera parler de lui. Le nombre trois, comme le veut la chanson, présidera à tous les événements de la vie du joyeux cadet qui défendra son roi, se couvrira de gloire sous l'Empire et épousera une gentille gitane (Fr. 54).

Le Saint Suaire
vendredi 13, 23 h 00

Qu'en est-il du Suaire de Turin?

Aussi mystérieux que les pyramides d'Egypte, les dessins indéchiffrables des Andes attribués à des extra-terrestres, les blocs monolithiques de l'île de Pâques ou bien d'autres curiosités de notre monde, le Saint Suaire où se sont imprimés la face et le corps du Christ demeure, depuis sa découverte au VIIe siècle, objet de discussions sans fin tant du côté des incroyants que du côté des croyants.

C'est dans cet esprit qu'une équipe de la série *Man Alive* du réseau anglais de Radio-Canada, accompagnée par Raymond Beaugrand-Champagne, réalisateur à la chaîne française, a réalisé un très vivant reportage sur le célèbre Suaire de Turin, qui sera diffusé à la chaîne française de Radio-Canada le 13 avril, au soir du Vendredi saint, à 23 heures.

Cette émission spéciale est une mine de renseignements concernant **le Saint Suaire.** Qu'on y croie ou non, qu'on n'en connaisse que l'existence et la location (à Turin) où des millions de chrétiens des quatre coins du monde vont l'admirer tous les ans, le phénomène du **Saint Suaire** est passionnant à étudier. On verra d'ailleurs au cours de cette heure que des savants, des historiens, des exégètes, des médecins de toutes croyances et de toutes nationalités se sont penchés sur le mystère du **Saint Suaire** et en ont tiré des conclusions qui, pour ne pas s'accorder toujours, loin de là, n'en sont pas moins fort éloquentes même dans leurs contradictions.

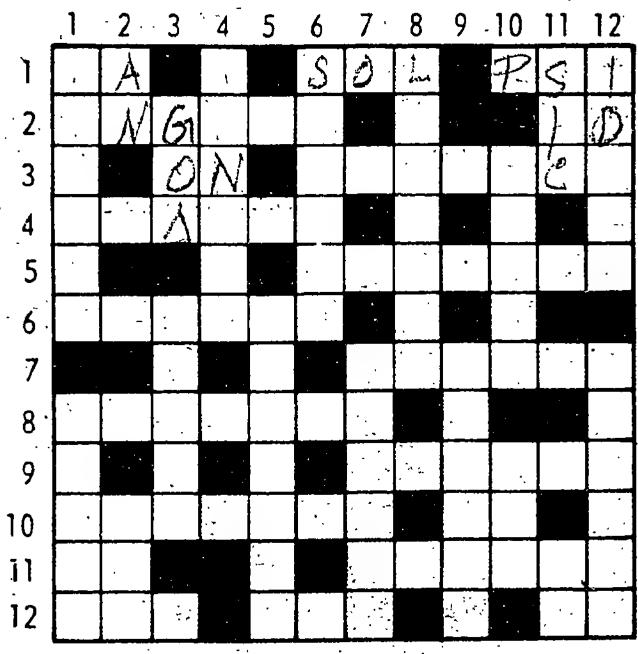
La première photo tirée du **Saint-Suaire** a rempli de stupéfaction son auteur, l'Italien Secondo Pia, qui découvrit en 1898 dans sa chambre noire «l'image noble et majectueuse d'un homme qu'il n'avait jamais vu mais qui lui était étrangement familier: la face du Christ», comme le dit le R.P. Pierre Rinaldi dans son oeuvre *le Saint Suaire du Crucifié*. Renversé, M. Pia avait du mal à croire. Mais, poursuit le père Rinaldi: «De toute évidence... le vrai portrait du Christ se trouvait sur le Suaire, même s'il était représenté à l'inverse de la réalité comme sur un négatif. En photographiant le Suaire, M. Pia avait rendu positive l'image négative du Suaire et représenté le corps du Christ tel qu'il apparaissait lors de la mise au tombeau.»

Les experts appelés à témoigner à l'émission sont le père de Gail, s.j., spécialiste en tissus; le père Feuillet, exégète; Mgr Dallestrero, archevêque de Turin, grand mystique et reconnu pour son humanisme et l'universalité de sa culture, et parmi les laïcs: des historiens comme André Castellot, agnostique mais s'inclinant devant les faits; un praticien de Scotland Yard, spécialisé en médecine juridique, un «pollinologue», ou spécialiste en analyse de pollens, et pour terminer, ce grand orthodoxe français déjà invité à *Rencontres:* Olivier Clément qui nous dit, à peu près textuellement: «Ce visage qu'on voit sur le Saint Suaire, c'est à la fois un visage d'esclave (on disait d'un esclave dans l'Antiquité qu'il n'avait pas de visage) et un visage de ressuscité. Ce qui nous amène à penser, dans notre Occident devenu un immense Saint Thomas, à l'Ancien Testament qui rapporte le cri de l'homme: Fais-moi voir ta face».

Les images de l'émission sont de Marco Vitali, Rudolf Kovanic et Paul Gobet; le montage de Gérard Levac et Don Evraire. Le réalisateur Raymond Beaugrand-Champagne remercie de sa collaboration la réalisatrice de *Man Alive:* Katherine Smalley.

F. C.

MOTS CROISES



HORIZONTALEMENT

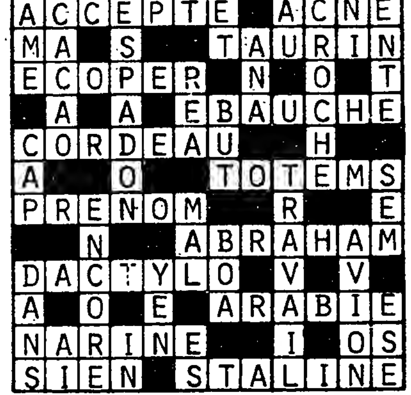
1. Note — Poisson — Lettre grecque
2. Baie du Labrador — 499
3. Pron. indéf. — Absence de bruit
4. Portraits
5. Propre à l'été
6. Ce qui doit être caché
7. Partie d'un fusil
8. Faveur
9. Unité de mesure
10. Qui a le soin de — Patrie d'Abraham
11. Note de musique — Ouverture du nez
12. Durée de la vie — Propre — Richesse

VERTICALEMENT

1. Déchainements — Contraire d'infra
2. Année — Désert du Sahara
3. Colonie portugaise de l'Inde — Atlas
4. Abri, remise
5. Action d'élider
6. Chien à jambes courtes
7. Sert à cémenter
8. Raconter
9. Balayure
10. Amas de neige faisant partie d'un glacier (pl.) — Canton suisse
11. Textuellement — Lac du Soudan
12. Parfait — Ville d'Angleterre.



SOLUTION DE L'EDITION DERNIERE, 23 MARS...



A	C	C	E	P	T	E		A	C	N	E
M	A		S			T	A	U	R	I	N
E	C	O	P	E	R		N		O		T
	A		A		E	B	A	U	C	H	E
C	O	R	D	E	A	U			H		
A			O			T	O	T	E	M	S
P	R	E	N	O	M			R			E
		N			A	B	R	A	H	A	M
D	A	C	T	Y	L	O		V		V	
A		O		E		A	R	A	B	I	E
N	A	R	I	N	E			I		O	S
S	I	E	N		S	T	A	L	I	N	E

PÊLE-MÊLE

Perspectives -dimanche

LE TELEPHONE DE POCHE

D'ici quelques années, on transportera son téléphone dans sa poche ou son sac à main avec son stylo et son mouchoir. C'est au Japon, on l'aurait deviné, que des techniciens sont en train de mettre au point un téléphone de la taille d'un briquet — et sans fil, bien entendu! Il reste un problème à régler avant de lancer cette invention sur le marché: l'attribution des fréquences, car les ondes sont déjà bien encombrées par la radio. Mais les savants envisagent des solutions de rechange. Bientôt notre téléphone nous suivra partout, et nos interlocuteurs aussi: où s'en va la vie privée?

LA FATIGUE CHRONIQUE

Si vous êtes fatigué du matin au soir, même après une bonne nuit de sommeil, votre fatigue sert peut-être à masquer un problème émotif non

Suite page 17

La virilité chez les chauves

Messieurs qui vous désolez de votre calvitie, consolez-vous! Que dis-je? Réjouissez-vous!

Des spécialistes de la kératologie, réunis à Hambourg, ont été unanimes à reconnaître que la perte des cheveux, loin d'être une maladie, est un indice de virilité.

Crânes dégarnis, finis les complexes! Cessez de chercher l'engrais miracle (qui n'existe d'ailleurs pas); arrêtez de vous dépersonnaliser par des transplantations capillaires, des perruques et des toupets qui coûtent les yeux de la tête.

N'enviez plus ces épaisses toisons, ces vastes crinières, même si de naïfs orgueilleux les considèrent comme des adjuvants de la beauté, de la jeunesse et de la dignité.

Ces préjugés remontent à l'époque des contes mythologiques et moyen-âgeux. Alors des imagiers et des iconologistes, qui ne connaissaient pas le premier poil du processus organique humain, s'en donnaient à coeur joie pour affubler le Père éternel d'une moumoute démesurée et les patriarches de chichis léonins.

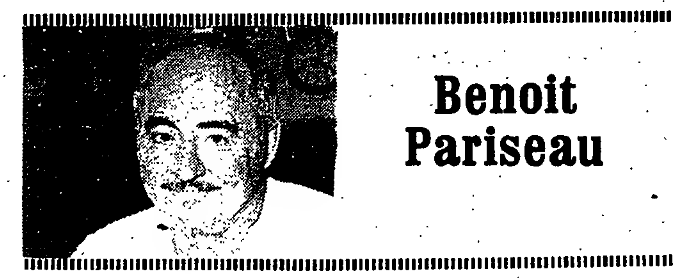
Heureusement, Samson a rétabli les faits. Sa force, paraît-il, était dans sa chevelure. Pas bête Dalila, a voulu vérifier si le plus velu de tous les enfants des hommes était à ce point inprenable.

Eh bien, non! Il a suffi à la vamp de quelques oeillades pour que ce parangon de virilité se change en lavette.

Ce n'est qu'après lui avoir rasé la cabache que Samson a repris du poil de la bête, qu'il redevenait un homme viril. Par la suite, il ne s'est jamais laissé coiffer d'une femme. Et il est mort martyr de sa virilité écrasée.

Albert Brie (Le Devoir)

Benoit Ditskipense



Benoit Pariseau

Les idées contenues dans cette chronique sont les idées personnelles de M. Benoit Pariseau et non celles de la direction du journal.

ACFA - Au réveil

Le comité politique de l'Association Canadienne Française de l'Alberta tiendra une première réunion le dimanche 8 avril 1979.

Bien entendu on y invitera des représentants de toutes les régionales.

Parmi les invités, on me dit qu'il y aura un des rédacteurs du fameux rapport "Pour ne plus être sans pays".

Est-ce que l'ACFA aurait l'intention de se politiser? Si tel est le cas tant mieux, un autre pas dans la bonne direction, car il y a des élections fédérales dans les coulisses.

Quo Vadis? Où vas-tu?

On dit que dans chaque grande société, 5o/o du personnel travaille très fort, 5o/o moins fort, 15 pour cent donne 50 o/o de son rendement et 50 pour cent ne foute absolument rien. Le siège social de l'ACFA à Edmonton publiera bientôt un manuel des employés. Chaque membre du personnel de l'ACFA trouvera dans cette brochure précieuse, une description assez fidèle de sa tâche. On ne m'a pas dit si les noms des volontaires seront inscrits dans ce livret. Quoiqu'il en soit, je pense que c'est une excellente idée, parce qu'étant donné le nombre croissant des employés de l'ACFA, on risquerait sans doute d'en perdre quelques uns dans la brume.

Oui référendum

Est-ce du bon français? N'en perdez pas le sommeil, car l'Office de la Langue Française du Canada est présentement à se poser la même question. En fait, les éminents linguistes de l'Académie Canadienne Française auront certes leur bon mot à dire.

Nous ATTENDONS donc avec impatience les résultats de cette enquête.

J'aimerais savoir ce qu'en pense, le Dr. Pierre.

Importants changements !!!!

A compter du premier avril d'importants changements entreront en vigueur à la Caisse Francalta.

Il semble que plus on devient mécanisé, plus on devient gros, moins on a le temps d'écouter.

A compter du premier avril, il vous en coûtera 1 dollar par transfert non - initié. Soit du compte de 30 jours à votre compte-courant. Ensuite, 10 cents par chèque payé à un tiers parti. Je suis d'accord cependant pour la pénalité de $5.00 pour chèques retournés sans provisions. On est à la veille de se demander ce qu'est la différence entre la Caisse Populaire et tout autre banque à charte.. A la prochaine réunion annuelle de la Caisse Francalta, il faudra demander aux dirigeants, quels sont les avantages de faire partie de la Caisse. Oui, on peut se faire servir en français, écouter CHFA en sourdine et après?

Un secret

Saviez-vous qu'il y a réunion du Comité Historique de l'ACFA régionale d'Edmonton tous les 3ième mercredis du mois à la salle 013 de l'école Grandin. On me dit que c'est un secret, donc il ne faut le dire à personne et vous rendre à ces importantes réunions.

In vino veritas

Combien de fois sommes-nous allés dans des restaurants de la capitale Albertaine, pour se voir servir un vin rouge glacé. Les choses commencent à changer surtout dans le secteur sud. Deux anciens collègues Alex Nicolas Etienne et Robert Lauzon deux adeptes du "Holliday Pizza" situé sur la 82ième avenue, avaient bel et bien refusé de boire du vin rouge "froid" or, les "proprios" semblent avoir compris une fois pour toutes. Ma collègue Chantal et moi avons décidé la semaine dernière de se payer une Lasagne au Holliday Pizza" et il fallait bien s'offrir la bouteille de vin rouge, avec bien entendu la ferme résolution de retourner cette dernière si elle était froide. Nous commandons le vin qui arrive à l'instant. Mon amie "C" pose toute de suite la main pour voir s'il était à la température de la pièce. La serveuse ne perd pas une seconde et dit d'un air déconcerté. "Il faut servir à la température de la pièce". Sur ce nous étions d'accord.

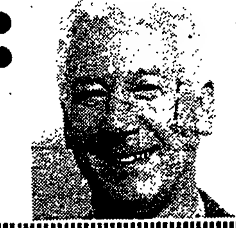
LA FATIGUE CHRONIQUE

résolu. Dans ces cas, une activité physique comme la marche, le jogging, la danse ou le yoga constitue le meilleur moyen de s'attaquer à la fatigue émotive; le sommeil excessif n'y pourra rien. La fatigue peut aussi être un symptôme d'ennui ou de surmenage: de toute façon, c'est un signal d'alarme à ne pas ignorer.

Suite de la page 16

LE FRANÇAIS: ÇA VA?

PIERRE MONOD



On enregistre quelque chose mais on inscrit quelqu'un

La semaine dernière, nous nous sommes occupés du verbe "manquer" dans le sens d'éprouver de l'ennui, de la solitude, comme dans la phrase: "Quand on vit à l'étranger, on sent à quel point le pays nous manque." Nous avons vu également que dans une phrase telle que : "J'étais si occupée que j'ai manqué mon rendez-vous chez le dentiste", ce n'est pas de l'ennui qu'on ressent mais que l'on se trouve soudain en face d'une situation qui ne peut plus être modifiée, irréversible, à laquelle on ne peut plus rien changer car il est trop tard pour le faire; dans le même sens je dirai: "J'ai presque manqué mon avion tant il y avait du monde à l'enregistrement des bagages". A ce propos, souvenons-nous qu'on enregistre quelque chose mais qu'on inscrit quelqu'un, ainsi: "J'ai dû enregistrer ma valise, je n'ai pu la prendre avec moi."; par contre: " Elle s'est inscrite à la Faculté Saint-Jean."

Aujourd'hui, nous ajouterons quelques remarques au sujet de "manquer". Puisque vous avez saisi la différence de signification entre les deux premières formes de "manquer" qui s'emploient sans préposition, attaquons-nous maintenant à celles qui demandent à être suivies d'une préposition: "Nous manquons de lait, va vite en chercher." ou "Manquer de persévérance est chose commune." Ici, "manquer" suivi de la préposition "de" signifie "ne pas avoir de" ou "ne pas avoir suffisamment de..." En anglais, vous exprimeriez cette situation par: "We are out of milk...". Vous m'excuserez si j'ai parfois recours à l'anglais pour parfaire certaines explications mais il n'est pas rare dans un pays bilingue que les difficultés proviennent du contact d'une langue avec l'autre.

Terminons cette rapide étude en mentionnant "manquer" employé avec "à"; par exemple: "En abandonnant son travail sans raison,Paul a manqué à ses engagements.". Je crois qu'il est clair que l'on veut exprimer par là que la personne ne s'est pas conformée à ce qu'elle avait promis. En anglais, nous dirions que "... Paul failed to hold his word." Vous voyez donc que "manquer" n'est pas si facile à employer vu les différents sens qu'il peut acquérir tout en occupant la même place dans la phrase.

De temps à autre, à la radio ou dans la rue, j'entends employer le verbe "renforcir" sous diverses formes telles que: "Il a renforci..." ou "Je renforcirai..." Ce verbe n'existant pas, il faut le remplacer par "renforcer" qui donnera: "Il a renforcé son équipe" ou "Je renforcerai votre barrière car elle n'est pas solide."

Ah, ces verbes! on ne finit pas d'en parler, surtout lorsqu'il s'agit de les faire suivre de la préposition qu'ils demandent: "Consister" n'est jamais suivi par "de"; les seules prépositions que l'on puisse employer sont "en" ou "à". Prenons des exemples: "Cette maison consiste en cinq chambres", "Ce troupeau consiste en 50 vaches, 2 veaux et 2 taureaux", ce qui signifie "se composer de" qui peut aussi être exprimé ainsi: "Le tennis consiste à frapper une balle avec une raquette", relevons que ces deux formes sont employées mais la première "consister en" doit être accompagnée d'un nom et la seconde "consister à" sera employée avec un verbe.

Je voudrais terminer en mettant en évidence la différence qui existe entre "certainement", "définitivement", et "absolument". Disons tout d'abord que d'une manière générale on ne peut pas les substituer les uns aux autres. Lorsque je veux indiquer que quelque chose se passera inévitablement, fatalement, de façon certaine, je dois employer "certainement". Je dirai: "Vous croyez qu'il neigera? Certainement." ou "Nous aurons certainement un beau match c'est Montréal qui joue", on ne peut pas "absolument" pas dire: "Nous aurons définitivement un beau match", dans ce cas on s'inspire de l'anglais qui utiliserait l'adverbe "definitely".

J'utiliserai "définitivement" pour exprimer qu'un acte, une pensée, une décision est irrévocable: "Marie a définitivement décidé de ne plus faire de natation après son dernier accident" ou "Elle a définitivement quitté Edmonton." ce qui équivaut à dire que dans le premier cas elle ne fera plus jamais de natation et que dans le second elle n'habitera plus jamais à Edmonton.

Enfin, "absolument" indique "tout-à-fait, d'une manière absolue". "Est-ce que vous lui avez menti? Absolument pas." ou "Cet orchestre est absolument fantastique." La confusion qui entraîne l'emploi d'un de ces adverbes plutôt que de l'autre vient à nouveau de l'anglais car ces trois adverbes existent aussi. Souvenez-vous que "definitely" se traduit soit par "absolument" soit par "certainement" mais très rarement par définitivement.

Monseigneur Emile Grouard O.M.I.:

Nouvelles étapes

Il y avait neuf ans déjà que le Père Grouard était en mission dans le Grand Nord quand un incident survint. Insignifiant en apparence il devait beaucoup influencer le cours des années à venir pour l'Oblat. C'est que durant l'été 1871, alors qu'il voyageait en barge un orage s'abattit sur les voyageurs. Les moccassins du Père devinrent trempés comme des éponges. Pas confortable, surtout quand le froid s'en mêla. Le lendemain lorsqu'il vint pour chanter la messe, à sa grande surprise il constata avoir perdu la voix.

Il cru d'abord que ça reviendrait rapidement. Malgré tous les soins des religieuses rien n'y fit. Les mois passèrent, et la voix ne revenait toujours pas. Son style de vie dû changer radicalement. Finies les grandes courses dans les missions éloignées car il ne pouvait plus prêcher ni enseigner, même s'il réussissait à dire la messe et à administrer les Sacrements. Pendant trois ans il demeura au Fort Providence agissant comme directeur de la mission. Finalement l'ordre de ses Supérieurs arriva: il devait rentrer en France pour se faire soigner.

Il y passa deux années, 1875—76. Les traitements eurent tout le succès espéré mais ce fut un long procédé. Grouard n'était pas le type à rester inactif pendant que sa voix guérissait. Il décida de prendre des leçons de peinture, ce qui le prépara à bien décorer tant les églises dans le Nord, dont sa future cathédrale de Grouard.

Sur l'avis de son évêque il apprit aussi le métier d'imprimeur ou de typographe, afin qu'il puisse imprimer la Bible en montagnais. Cette initiative devait lui causer un embarras assez grand lorsque les agents de police se présentèrent à lui pour l'amener au bureau de la préfecture. On le soupçonnait d'espionnage. C'est que la douane parisienne, défiante à l'excès, s'était emparée des caractères syllabiques fondus à Bruxelles et expédiés à Paris. Ces caractères qui ne ressemblent en rien à notre alphabet provoqua chez ces messieurs les plus graves soupçons. Quelle ne fut pas leur déconfiture lorsqu'ils se rendirent compte qu'ils avaient à faire à un brave missionnaire et aux caractères syllabiques montagnais.

De retour au Canada, le Père Grouard se vit assigné au Lac la Biche où Mgr Faraud avait déménagé son siège épiscopal. Les provisions pour les missions arrivaient au Lac la Biche de Saint-Boniface à travers les plaines et forêts. De là elles continuaient leur voyage par lacs et rivières sur les barges. Pour le Père Grouard sa nouvelle mission exigeait de lui qu'il apprenne le cri, ce qu'il commença aussitôt.

Son occupation principale, de 1876 à 1883, fut de mettre sur pied une efficace petite boutique d'imprimerie. Mgr Faraud s'offrit comme assistant, et bientôt Bibles, catéchismes, livres de prières et de chants sortirent de la presse, d'abord en Cri et en Montagnais, et plus tard en Peau-de-Lièvres. En Castor et en Loucheux, à la plus grande satisfaction des missionnaires de partout.

Cette activité débordante se termina lorsqu'en 1883 le missionnaire de Dunvegan dut être remplacé. C'est le Père Grouard qui prit sa place dans cette mission sur les bords de la Rivière-la-Paix, parmi les Indiens Castors. Il demeura quatre années à cet endroit, assez longtemps pour lui permettre de maîtriser une nouvelle langue et pour rebâtir la mission.

C'est là qu'il peignit sur une peau d'orignal la scène de la crucifixion du Christ, scène qu'il répètera dans beaucoup d'églises. Lorsque la mission ferma ses portes après plusieurs années, la fameuse peinture fut transportée à l'église de Peace River. Un musée, dit-on, aurait offert $2,000.00 pour cette peinture il y a une trentaine d'années. Hélas, l'église de Peace River périt dans les flammes et la précieuse relique disparut de la sorte.

En 1887, Mgr Faraud qui se faisait vieux, demanda à son ami, le Père Grouard de visiter toutes les missions du diocèse à sa place. Ce projet prit trois ans et conduisit le vétéran missionnaire jusqu'à l'articque, parmi les Esquimaux. Quand enfin il revint à la base, de mauvaises nouvelles l'attendaient: Mgr Faraud était décédé, et lui, le Père Grouard, lui succédait comme évêque.

(A suivre...)

Quand je pense tout seul...



JACQUES JOHNSON O.M.I.

Difficultés: français/ anglais

TEST 22

1. The most useful thing you ever found
2. Three dozen eggs
3. This pen writes better
4. This book is John's
5. They have neither ink nor paper
6. They will not do it either
7. What does that mean?
8. What are you talking about?
9. Where will the meeting be held?
10. Wet paint
11. Without the slightest doubt
12. Who led them there?
13. What is going on here?
14. What a pity that he is absent!
15. What is he like?
16. Why do you make fun at her?
17. Will you cash this cheque?
18. While he was listening to the speech
19. Whoever you may be
20. We enjoyed the last party

SCORE__________POUR/CENT

TEST 22

1. La chose la plus utile que vous ayez jamais trouvée.
2. Trois douzaines d'oeufs.
3. Ce stylo écrit mieux.
4. Ce livre est celui de Jean — ce livre appartient à Jean — est à Jean.
5. Ils n'ont ni papier ni encre.
6. Ils ne le feront pas non plus.
7. Qu'est-ce que cela veut dire?
8. De quoi parlez-vous?
9. Où tiendra-t-on la réunion? Où se tiendra la réunion?
10. Peinture fraîche.
11. Sans le moindre doute.
12. Qui les y a conduits?
13. Qu'est-ce qui se passe ici? Qu'est-ce qu'il y a ici?
14. Quel dommage qu'il soit absent! Quel malheur qu'il...
15. Comment est-il? A qui ressemble-t-il? Comment est-il fait? Quelle espèce d'homme est-ce?
16. Pourquoi vous moquez-vous d'elle? pourquoi riez-vous d'elle?
17. Voulez-vous encaisser (toucher, changer) ce chèque?
18. Pendant qu'il écoutait le discours — alors qu'il était à écouter...
19. Qui que vous soyez.
20. Nous avons bien aimé la dernière réunion — nous avons eu beaucoup de plaisir à...

Offre d'emploi (contractuel) :

Recherchiste-interviewer

pour  CHFA Radio-Canada.

La personne doit:

— être bilingue
— avoir une bonne maîtrise de la langue française.
— connaitre l'Alberta et la francophonie.

Salaire selon la convention collective U.D.A.
Pour de plus amples renseignements, signalez le 465-0911 et demandez Monsieur Guy Pariseau.

La date limite pour les soumissions de demande d'emploi est le 6 avril 1979.



Association canadienne-française de l'Alberta

Etre membre de l'ACFA c'est une nécessité pour tout Franco-albertain déterminé à le rester


Michel Beaudoin


Roger Motut président


Jean-Louis Dentinger

L'EXECUTIF PROVINCIAL

Messieurs Michel Beaudoin et Jean—Louis Dentinger deviennent respectivement 1er et 2e vice-présidents provinciaux:

L'Executif sera representé au et par:

Comité du Carrefour - M. Jean-Louis Dentinger

Comité constitutionnel - MM. Jean-Louis Dentinger & Jean Moreau

Comission culturelle - M. Daniel Poulin

Comité d'éducation - M. Michel Beaudoin

Comité du développement communautaire - MM. Michel Beaudoin, Roger Lalonde & Pierre Lamoureux

Comité du membership et de la Securite familale - M. Roger Laflamme

Comité de finances - MM. Roger Lalonde & Daniel Poulin

Comité des statuts et réglements - MM. Roger Lalonde & Jean Moreau

Joyeux anniversaire de naissance aux membres suivants:

LE 3 AVRIL

Mme Roma BISHOP, Lethbridge
Mme Marie CLOUTIER, Beaumont
Arthur BOHNET, Edmonton
Mme Eliane BOUGIE, Bonnyville
M. Nicol FORTIN, St-Isidore
Jos GENDRON, Medicine Hat
Mme Claudette JODOIN, Edmonton
Mme Gabrielle JOHNSON, Guy
Raymond LAVOIE, Peace River
Gary MARTINSON, Edmonton
Cécile PETTIGREW, Edmonton

LE 4 AVRIL

Henri BOURGOIN, Bonnyville
Mme Nicole CLOUTIER, Hardieville
Victor CLOUTIER, Donnelly
Mme Danielle DUBOIS, Calgary
Marcien FORESTIER, Edmonton
Mme Béatrice GICQUEL, Nanaimo
Robert GUERIN, Falher
Thérèse JOLY, St-Paul
Remi MAILHOT, Edmonton
M. l'abbé Lucien ROBERT, Ponoka

LE 5 AVRIL

Mme Marie-Paule ABERLE, Lethbridge
David AYOTTE, Edmonton
Laurent V. BINETTE, St-Paul
Elphège BOULET, Donnelly
Mme Anita CATELLIER, Red Deer
Paul CHAILLER, Donnelly
Paul MAGNAN, Edmonton
André NOEL, Edmonton
Philippe PLAMONDON, Plamondon
Albert SABOURIN Legal
Paul M. ST—CYR, Innisfail
Blanche A. VALLEE, Bonnyville
Jacques L. OUELLETTE, Bonnyville

LE 6 AVRIL

Sylvianne BENOIT, Red Deer
Nicole CLERIOT, Edmonton
J. Achille DEMERS, Edmonton
Juliana DESAULNIERS, St-Paul
Sr Eugénie F.J. LEYDON, Edmonton
Carmen LAVERDIERE, Girouxville
Norman LAVOIE, Peace River
Odette MARTIN, Edmonton
J. Jean-Paul MERCIER, Danville
Olivier Morrissette, Edmonton
Paul SICOTTE, Edmonton
Mme Thérèse THEROUX, Lafond
John VATTERS, High Level
John WATTERS, Red Deer

LE 7 AVRIL

Mlle Rose-Aimée CARRIER, Ontario
Sr Marie Anna CLERMONT, s.c.e. Edmonton
Joseph COURCHESNE, Fort McMurray
Valérie FIELDING, Camrose
Amédée GAGNE, Legal
Thomas LANGEVIN, St-Vincent
Thérèse M. LAPLANTE, Cold Lake
Bernardine E. LEFEBVRE, Prince George
Marie-Thérèse RICHARD Edmonton

LE 8 AVRIL

Gilbert BROCHU, Edmonton
Mme Colombe CLOUTIER, Donnelly
Adrian DEVRIES, Lethbridge
Mlle Corinne DOEL, Berwyn
Blair J.A. DORE, Edmonton
Sr Marie LAUZON, c.s.c. Edmonton
Marcel MAHE, St-Paul
Denise MENARD, Plamondon
Yves MICHEL, Edmonton
Roland PIQUETTE, Plamondon
Emile L. VALLEE, Bonnyville

LE 9 AVRIL

Charles CIMON, Saskatoon
Claude DALLAIRE, Bonnyville
Jules LACOURSIERE, Edmonton
Mme Gilberte LEFEBVRE, Calahoo
Gérard MAISONNEUVE, Falher
Ghislaine MARTEL, St-Isidore
Armand RODRIGUE, Edmonton
Alice RUEL, Falher
Pierrette WIART, Red Deer

Membership et information 429-7611 10008 109 rue Edmonton ALBERTA T5J 1M5

Le Conseil du Trésor

Rôles et fonctions

Le Conseil du Trésor est le comité du Cabinet chargé de contrôler le Budget des dépenses et la bonne Gestion de l'Administration fédérale.

Comme Comité des dépenses budgétaires, il propose au Cabinet la répartition des fonds publics entre une myriade de programmes compétitifs, en tenant compte des priorités gouvernementales, de la capacité des programmes à atteindre ces objectifs et de l'efficacité de leur administration.

Comme Comité de gestion administrative, il met sur pied, au nom du gouvernement, les politiques et les règlements (ou normes) que les ministres croient souhaitables dans l'utilisation des fonds mis à disposition. Ces normes concernent les éléments (personnel, commodités de bureau, frais de voyage, contrats de service, etc.) de mise en oeuvre des programmes approuvés; elles assurent l'usage et le développement le plus efficace possible des éléments clés de la Fonction publique, son personnel en premier lieu; elles garantissent la probité et la prudence des cadres dans leurs prises de décision; elles facilitent l'honnêteté et l'économie des activités d'achat et d'adjudication des contrats; enfin, elles déterminent l'égalité de traitement des fonctionnaires ainsi que leurs devoirs et responsabilités envers l'Etat.

Comité des dépenses budgétaires

Le rôle du Conseil du Trésor, comme Comité des dépenses budgétaires, est tributaire du processus de prise de décision du Cabinet dans son ensemble, et des modalités courantes de budgétisation (le cycle des dépenses, sa planification, sa comptabilité). Le budget des dépenses qu'il établit chaque année exprime les priorités du gouvernement et détermine le mode de financement des programmes approuvés pour atteindre ses objectifs. Le budget n'est donc pas un document financier désincarné, séparé en quelque sorte des points clés des orientations politiques du gouvernement; il est plutôt le pivot du processus de décision, le point central où tous les programmes et politiques gouvernementaux s'assemblent en un tout cohérent.

Cette activité suppose la compréhension des divers objectifs du gouvernement et de l'importance relative de chacun d'eux aux yeux des ministres, la connaissance d'une myriade de politiques et programmes, la perception nette de leurs relations avec les buts qu'ils doivent permettre d'atteindre, une information complète sur leur capacité à obtenir les résultats prévus et sur leurs effets sur d'autres buts complémentaires ou concurrentiels et, enfin, une idée exacte de leur qualité administrative.

Toutes ces données doivent être étudiées l'une par rapport à l'autre pour permettre la répartition optimale des fonds entre les divers programmes et projets. Pour y parvenir, les ministres doivent d'abord ordonner leurs priorités en conformité avec les grands secteurs de dépenses (expansion économique, redistribution des revenus, protection de l'environnement, défense nationale, etc.) et porter un jugement sur le bénéfice social relatif qu'entraînera l'allocation de dollars à tel ou tel secteur particulier; ils doivent ensuite évaluer l'efficience des divers programmes, c'est-à-dire leur capacité de rendement au meilleur compte possible; ils doivent enfin combiner ces deux ordres de jugement pour mieux déterminer le bénéfice social de l'argent versé aux programmes par rapport aux politiques établies (par exemple: le bénéfice social de l'argent versé à un programme hautement prioritaire mais avec 50 p.c. de rendement, ou à un programme prioritaire au 3e degré mais d'un rendement de 90 p.c. En faisant cette analyse, ils doivent se souvenir que chaque programme vise plus d'un objectif, que chaque objectif est desservi par plusieurs programmes, et que certains objectifs se contredisent jusqu'à un certain point alors que d'autres se complètent mutuellement.

La machine gouvernementale

Il serait faux de conclure de tout ceci que le Conseil du Trésor fait ce travail tout fin seul. Car l'établissement des priorités et l'élaboration des politiques sont davantage l'affaire d'un processus global impliquant l'opinion publique (aux élections, par exemple), les multiples groupes

Le Conseil du Trésor a été créé dès 1869, à titre de comité du Conseil privé et de comité statutaire. La loi de 1966 sur l'organisation du gouvernement a établi le Secrétariat du Conseil du Trésor comme un ministère distinct avec son ministre, le Président du Conseil, et son Secrétaire ou sous-ministre, le Secrétaire du Conseil.

Le Conseil du Trésor comprend, outre son Président (l'honorable J. J. Buchanan), le ministre des Finances et quatre autres membres (ou ministres) du Conseil privé. Le Secrétariat est son organe administratif, dont les directions des Programmes, de la Politique du personnel, de la Politique administrative et des Langues officielles relèvent du Secrétaire (sous-ministre); celles de l'Évaluation de l'efficience et de l'Administration financière relèvent du Contrôleur général (sous- ministre associé).

communautaires, le Parlement, etc. Au sein du gouvernement, ce sont tous les ministres (et non un seul comité du Cabinet) qui doivent finalement établir les intérêts et les objectifs de la communauté (ils sont leurs, en somme!), déterminer les orientations politiques qui correspondent le mieux aux problèmes communautaires à résoudre, et évaluer les objectifs plus spécifiques que se fixe le gouvernement.

En outre, le Cabinet et son Comité des dépenses budgétaires ne pourraient aujourd'hui accomplir seuls la tâche immense de la répartition des fonds publics. En fait, c'est un ensemble de comités du Cabinet qui par ses efforts (que coordonne l'ensemble du Cabinet) exécute toute la tâche gouvernementale. Dans cet ensemble, le Comité clé est celui des priorités et de la planification. Présidé par le Premier ministre, il prépare et propose au Cabinet les priorités majeures et les grandes orientations politiques gouvernementales. Dans la gamme des nombreux éléments de décision (de la détermination des valeurs communautaires jusqu'au choix des modalités de mise en oeuvre des politiques), il établit le rapport entre les problèmes et besoins communautaires et les politiques et programmes du gouvernement, et vice versa, pour pouvoir soumettre au Cabinet les politiques générales susceptibles de réaliser les objectifs du pays et de son gouvernement. En résumé, il cherche à équilibrer les buts contradictoires ou opposés, comme par exemple la croissance économique versus la protection de l'environnement. Il amène aussi les ministères à se doter de politiques et de programmes conformes aux objectifs gouvernementaux et aptes à les poursuivre.

Ensuite, il y a les comités fonctionnels du Cabinet qui s'intéressent aux politiques économique, sociale, de défense, des affaires extérieures, etc. Chacun d'eux reçoit des ministres intéressés les propositions de variations de programmes dans tel ou tel champ politique, et il les évalue en fonction de leurs valeurs intrinsèques, de leurs rapports avec d'autres politiques et programmes, et de leurs effets sur l'ensemble des orientations politiques gouvernementales. C'est suite à ces délibérations que s'articulent les propositions de programmes et la liste générale des priorités.

Il revient au Conseil du Trésor d'agencer cet ensemble de priorités, d'orientations politiques et de propositions de programmes en prévisions annuelles de dépenses reflétant les politiques et les priorités gouvernementales et assurant que chaque dollar perçu des contribuables obtienne les meilleurs résultats possibles.

Relations du Conseil du Trésor avec les autres comités

Le gouvernement a mis sur pied les mécanismes qui permettent au Conseil du Trésor et à son Secrétariat d'être pleinement au courant des décisions relatives aux programmes et aux priorités des autres comités du Cabinet. Le Président du Conseil et ses collègues sont le premier chaînon de cette interrelation, en tant que membres du Cabinet et en tant que membres d'autres comités du Cabinet. En outre, le Secrétariat du Conseil du Trésor délègue un fonctionnaire auprès de chacun des comités fonctionnels du Cabinet, soit comme conseiller du Président (s'il est membre) ou pour rendre compte des données (financières ou autres) des sujets discutés. Ainsi, au double niveau ministériel et bureaucratique, le Conseil et son Secrétariat sont renseignés sur les programmes approuvés par les comités du Cabinet et sur les éléments qui ont entraîné leur approbation, ainsi que sur les priorités pertinentes de chacun des domaines politiques du gouvernement, telles qu'elles découlent des discussions au sein des comités fonctionnels.

Le gouvernement a vu aussi à ce que le travail du Conseil du Trésor s'intègre à celui du Comité clé des priorités et de la planification. Il y a donc échange de documents entre les deux comités pour que s'harmonisent les principes directeurs du second et la répartition détaillée des dépenses budgétaires que propose le premier: les principes directeurs du Comité des priorités et de la planification sont transmis au Conseil avant qu'il commence ses travaux sur le budget des dépenses; en retour, le Conseil lui fait rapport, avant de transmettre à l'ensemble du Cabinet ses propositions de dépenses, sur l'interrelation de ses propositions budgétaires et des grandes orientations politiques gouvernementales. Il y a aussi des échanges réguliers entre le Bureau du Conseil privé (qui est le Secrétariat du Cabinet) et le Secrétariat du Conseil du Trésor.

On peut caractériser ainsi les décisions du Conseil du Trésor par rapport à celles des autres comités du Cabinet: elles reflètent les choix (difficiles) qu'il a fallu faire pour établir le Budget des dépenses. Au niveau interfonctionnel ou interministériel, le Conseil du Trésor ne substitue pas son jugement à celui du Cabinet, lequel s'appuie sur les recommandations du Comité des priorités et de la planification. Son rôle consiste plutôt à chapeauter cette vision générale du service public par ses prévisions budgétaires détaillées qui découlent des programmes particuliers. Libre des sujétions des ministères face à leur clientèle et conscient de la nécessité de demeurer objectif face à ses propres préférences concernant tel ou tel domaine (politique ou autre), il cherche à ordonner en termes précis l'ordre de priorité des bénéfices sociaux des programmes projetés, tel qu'il ressort des divers comités fonctionnels.

Les mécanismes de répartition

Il s'agit d'abord d'articuler le cadre budgétaire de l'année financière, soit la somme projetée des revenus et des dépenses. Ce cadre est le produit des discussions des comités du Cabinet sur la politique économique et du Comité sur les priorités et la planification, toutes fondées sur les propositions soumises par le ministre des Finances. Celui-ci prépare, au début de chaque exercice financier, les propositions relatives à la politique fiscale du gouvernement. Ces propositions se basent sur sa plus récente évaluation des perspectives économiques de l'année concernée, y compris les revenus et les dépenses prévus. Après examen de ces prévisions par rapport au taux de croissance de l'économie, aux niveaux d'emploi, à la stabilité des prix, à la stabilité monétaire, etc., le ministre des Finances propose s'il faudra stimuler ou contrôler l'économie, et jusqu'où cela se fera par taxation ou par variations des dépenses.

Compte tenu de ces propositions, les ministres décident ce que devrait être la position gouvernementale pour l'année à venir et, spécialement, les niveaux de surplus ou de déficit budgétaire à respecter et les besoins monétaires globaux du gouvernement. Ces chiffres connus, on établit la somme des revenus espérés et l'échelle visée des dépenses. Ces décisions constituent le cadre dont, après approbation du Cabinet, le Conseil du Trésor doit tenir compte dans toutes ses actions subséquentes sur le budget des dépenses de l'année concernée, c'est-à-dire dans la répartition des revenus et emprunts convenus entre les demandes compétitives de dépenses des nombreux ministères et organismes du gouvernement, en conformité avec ses grandes orientations politiques.

(suite à la page suivante)

Ces textes sont fournis par le Secrétariat d'Etat

Le Conseil . . .

(suite de la page précédente)

Le cadre budgétaire déterminé, le Comité sur les priorités et la planification établit les principes directeurs de la communauté, des objectifs gouvernementaux qui en découlent, des politiques majeures relatives à ces objectifs, et de la forme que ces politiques doivent prendre pour mieux atteindre ces objectifs.

Vu la multiplicité des programmes gouvernementaux, l'éventail des choix offerts au Conseil du Trésor doit être défini nettement et même, si possible, rétréci. Pour qu'il y parvienne, le gouvernement a adopté un budget à trois paliers: le budget "A" pour les programmes faisant déjà partie des dépenses budgétaires actuelles; le budget "B" pour ceux qui n'ont pas encore été approuvés ou inclus dans le budget; et le budget "X" pour ceux qui sont de très basse priorité et qu'on peut remplacer par de nouveaux programmes pouvant davantage contribuer aux objectifs gouvernementaux.

Le budget "A" correspond au coût actuel des programmes permanents. Des accroissements de dépenses y sont permis (sauf en période de restrictions!) pour défrayer les augmentations des coûts, et aussi l'accroissement quantitatif des services par suite de l'augmentation de la population desservie (un plus grand nombre d'enfants, par exemple, requiert une augmentation des allocations familiales). On considère que les diminutions de dépenses sont la conséquence d'efforts continus pour accroître le rendement des services publics. Vu que les programmes du budget "A" n'exigent aucune décision politique, *les hauts fonctionnaires des ministères et du Secrétariat du Conseil du Trésor peuvent généralement déterminer ce budget, les recours au Conseil étant exprimés lors de ses rencontres annuelles avec les ministres.*

Le budget "B" concerne les nouveaux programmes, ou l'amélioration qualitative de programmes actuels, qui sont présentés par chaque ministre pour la prochaine année financière. Ces programmes entrent en compétition pour obtenir leur part des fonds "nouveaux" supposément disponibles pour l'année à venir, c'est-à-dire la différence entre les revenus et emprunts compris dans le cadre budgétaire et la somme des dépenses du budget "A".

Si le Cabinet juge qu'il n'y a pas une marge de manoeuvre suffisante entre le total des revenus (plus le déficit) et celui des dépenses du budget "A", il peut se tourner vers le budget "X". Ce budget découle de l'examen (continu ou à périodes fixes) des programmes actuels par les ministres et le Secrétariat du Conseil du Trésor, en vue d'identifier ceux qui donnent le moins aux contribuables pour leur argent. Une fois qu'ils sont identifiés, le Conseil du Trésor peut les éliminer pour diminuer les taxes ou pour favoriser de nouveaux programmes prometteurs de grand rendement.

Formulation des dépenses budgétaires

Les prévisions budgétaires de l'année financière commençant le 1er avril doivent être prêtes à la fin de l'année civile précédente. Le Conseil du Trésor reçoit donc de son Secrétariat, dès l'été, les budgets "A" approuvés à l'essai et les budgets "B" et "X" que les ministères ont soumis aux ministres pour étude. Le Secrétariat donne alors son opinion sur les programmes "B" qui lui semblent le mieux répondre aux objectifs du gouvernement et les plus aptes à les réaliser, et sur les programmes "X" que les ministres aimeraient examiner plus attentivement; il transmet aussi son opinion aux ministères intéressés.

Le Conseil du Trésor discute ensuite avec chaque ministre les budgets des agences dont il est le responsable, relevant les points dont il lui faudrait tenir compte pour mieux exprimer ses recommandations. Suite à ces rencontres, le Conseil connaît les programmes et leur degré d'inclusion dans les prévisions de dépenses pour l'année à venir, et il détermine le Budget des dépenses à recommander au Comité des priorités et de la planification. Après approbation du gouvernement, il prépare et fait imprimer le budget à soumettre au Parlement.

On adopte le même processus pendant l'année financière. Les propositions de variations de programmes sont révisées par les comités fonctionnels appropriés, puis recommandées (ou non) au Cabinet. Si ce dernier donne son accord de principe, on les transmet au Conseil du Trésor pour étude financière. Ce dernier fait des révisions mensuelles de ces nouveaux éléments du budget "B" et propose au Cabinet les programmes nouveaux ou modifiés qui devraient (ou pourraient) être compris dans le cadre budgétaire approuvé. Les variations de programmes approuvées sont ensuite soumises au Parlement sous forme de budget supplémentaire.

Comité de gestion administrative

Des théoriciens de la gestion multiplient leurs vues, depuis des années, sur le degré de réglementation à imposer aux ministères relativement à l'achat et à l'utilisation de leurs éléments de travail. D'un côté, on affirme qu'il appartient au Conseil du Trésor de déterminer en détail la qualité et la quantité d'éléments que les *ministères ont le droit d'acquérir, et même de leur en* préciser les modalités d'achat; de l'autre, on soutient que les ministères sont les administrateurs au sein du gouvernement, *libres de juger ce qu'il leur faut acquérir,* comment ils le feront, et comment ils agenceront leurs *éléments pour exécuter les programmes dont ils sont* responsables.

On peut affirmer que cette dernière théorie l'emporte de nos jours au sein des gouvernements, et qu'en fait ce serait la méthode la mieux adaptée à leur poids. Mais il faut ajouter que, même si plusieurs gouvernements modernes penchent vers ce mode d'administration, ils sont plutôt lents à mettre en place les réformes que cela exige.

En fait, il n'existe guère d'entreprises (publiques ou privées) qui n'imposent pas à leurs filiales ou succursales des contraintes relatives à leurs achats pour assurer une certaine uniformité d'économies. Et rares sont les entreprises où l'administration centrale ne leur impose pas certains règlements administratifs (comme l'échelle des salaires ou les conventions collectives). Le vrai problème reste donc de déterminer le degré de liberté à accorder aux parties pour que le tout obtienne les meilleurs résultats possibles.

Une autre raison, encore plus importante, de l'apparente lenteur des gouvernements à adapter leur opérations aux toutes nouvelles théories de gestion, c'est le fait que les institutions d'un régime parlementaire imposent elles-mêmes des contraintes à la liberté qu'on peut accorder aux ministères et agences du gouvernement. Le Cabinet dans son ensemble est tenu responsable par le Parlement de l'égalité de traitement des fonctionnaires en conformité avec les conceptions qu'a le public de ce qui est juste et équitable. Le gouvernement, en totalité, est chargé par le Parlement d'assurer que les commodités de travail fournies aux fonctionnaires et leurs frais de voyage respectent les normes publiques convenables. Le Cabinet, comme groupe, doit assurer au Parlement que les achats sont les plus économiques possibles, et que les contrats respectent les normes de probité de l'administration publique. Le gouvernement est et doit demeurer totalement responsable devant le Parlement de toutes les actions des ministères et de la gestion des fonds qu'il leur a confiés.

Direction des langues officielles

Conformément aux politiques révisées en matière de langues officielles dans la Fonction publique fédérale, — et émises en septembre 1977, — la Direction des langues officielles du Secrétariat du Conseil du Trésor doit établir les grandes lignes directrices et des critères afin de fournir une orientation générale aux ministères et agences du gouvernement; dispenser, au besoin, une aide technique et spécialisée; étudier les plans et rapports annuels des ministères portant sur leur programme en matière de langues officielles, et recommander les mesures qui s'imposent; vérifier et évaluer les activités des ministères en matière de langues officielles; et contrôler le progrès général réalisé par la Fonction publique en vue d'atteindre les objectifs en matière de langues officielles.

La Direction dirige le Système d'information sur les langues officielles; consulte les représentants des employés par le truchement du Comité des langues officielles du Conseil national mixte; et rédige, à l'intention du gouvernement, un rapport annuel sur la situation et l'évaluation des politiques et des programmes des langues officielles dans la Fonction publique.

La Direction est organisée ainsi: le Sous-secrétaire ou sous-ministre adjoint (M. Jean-Jacques Noreau, actuellement), le Secrétariat de la Direction, et les trois Divisions de la Politique, de l'Evaluation et de la Vérification, et de l'Analyse des opérations.

Mécanisme gouvernemental concerné

Le Conseil du Trésor est le comité du Cabinet à qui ont été confiées ces responsabilités gouvernementales. C'est le Conseil qui établit les politiques relatives au personnel, y compris la classification et les salaires au sein de la Fonction publique. C'est son Secrétariat qui négocie avec les syndicats des employés au nom de tous les ministères, et qui conseille le gouvernement sur des opérations centrales comme celle de la Pension de retraite. C'est le Conseil qui encourage les ministères à acquérir et à utiliser efficacement des articles aussi importants et dispendieux que les ordinateurs et autre matériel de traitement informatique, et qui indique avec précision les principes directeurs ou les règlements relatifs aux normes d'autres éléments tels que les commodités de bureau, les dépenses de voyage, les frais de représentation, et certains bénéfices des employés (comme le droit de stationnement). C'est le Conseil qui détermine les modalités contractuelles que les ministères doivent observer lors d'achats de services, de matériel, ou pour les dépenses en immobilisation, et qui prescrit quand il faut se procurer matériel et approvisionnements chez les agences centrales du gouvernement, et comment les ministères devront rendre compte au Parlement des fonds qu'il leur avait confiés. Dans toutes ces activités, le Conseil du Trésor agit au nom de l'ensemble du Cabinet et lui répond de ses politiques d'administration et de personnel.

Par suite de sa promulgation des politiques (ou règlements) que les ministères doivent observer dans la conduite de leurs actions administratives, le Conseil du Trésor devra aussi approuver certaines de ces opérations avant leur mise en oeuvre: cela se produit chaque fois qu'il impose par réglementation les normes d'action. En outre, d'autres opérations (comme les contrats dépassant un certain montant) exigent toujours son approbation: dans ces cas, le Conseil ne fait pas rapport au Cabinet, d'abord parce que le gouvernement a déjà approuvé (implicitement ou explicitement) la politique qui délimite le pouvoir de décision des ministères et lui a substitué, au delà de ces limites, le jugement du Conseil, parce que le Conseil a été établi comme le détenteur de la décision finale relativement aux opérations qu'il réglemente.

Quand le Conseil publie ses politiques administratives sous forme de principes directeurs, et non de règlements, *les ministères n'ont évidemment pas à attendre son* autorisation pour entreprendre des opérations qui outrepassent les normes ou niveaux établis. Ils doivent alors juger eux-mêmes quand les exceptions sont permises, sachant toutefois que le Conseil pourrait les questionner plus tard s'il décide de vérifier lesdites opérations.

Relations du Conseil du Trésor avec les autres ministères

Le Conseil emploie effectivement ces trois modalités: il fournit des services centralisés; il précise les règlements à observer lors des transactions particulières et doit approuver celles qui outrepassent ce que permettent les règlements; il établit des principes directeurs comme normes de comportement administratif et s'assure, lors des révisions de rendement, que les normes prescrites ont été raisonnablement respectées.

Ce sont des circonstances différentes qui l'incitent à utiliser l'un ou l'autre mode d'intervention. Tout d'abord, il fournit lui-même par son Secrétariat les services qu'il faut centraliser pour que la Fonction publique opère comme un seul tout, et quand l'alternative de principes directeurs semble difficilement applicable, parce qu'il est ardu de les formuler ou impossible de les mettre en oeuvre. Cela survient surtout dans des domaines comme l'établissement des niveaux de salaire dans la Fonction publique (y compris la classification des postes), la fixation de ce qui tient lieu de salaire (comme les bénéfices de pension) et la négociation collective avec les syndicats des employés. Toutefois, dans des cas comme celui de la classification des postes, le Conseil a confié aux ministères l'administration du régime après sa mise en place, parce qu'il lui est possible d'agir ainsi et de vérifier éventuellement les actions des ministères concernés.

L'économie, dans le sens de l'épargne, est un autre critère qui justifie la fourniture des services par une agence centrale. On a pris traditionnellement pour acquis que des services comme l'aménagement d'édifices (par construction ou location) s'acquièrent moins chèrement

(suite à la page suivante)

Ces textes sont fournis par le Secrétariat d'Etat

Le Conseil . . .

(suite de la page précédente)

par le ministère des Travaux publics. De même, on a pensé que l'acquisition efficace et économique d'approvisionnements et services se fait mieux par l'entremise du ministère des Approvisionnements et Services. Cette conviction, endossée par la commission Glassco, a généralement été acceptée par le Conseil du Trésor.

De plus en plus, cependant, on tend à considérer de façon critique les effets possibles de cette obligation qu'ont les ministères de se procurer ce dont ils ont besoin auprès des agences centrales. En premier lieu, vu qu'ils n'ont pas à payer le plein prix pour les services ainsi acquis, les ministères peuvent s'habituer à acheter plus que nécessaire: ceci a poussé le Conseil du Trésor à exiger graduellement que les agences centrales leur réclament le plein prix pour les services qu'ils s'y procurent. En second lieu, les agences centrales elles-mêmes, encouragées par le Conseil, ont évalué l'efficacité de leur mode de fourniture de services, en vue d'assurer que les économies d'un approvisionnement central ne soient pas subtilement éliminées par des mesures d'inefficacité qui les pousseraient à se transformer en monopoles.

La fourniture centrale de services ne détermine pas ce qu'exigent vraiment les programmes. On s'attend donc à ce que les ministères précisent eux-mêmes la quantité de services requis pour mettre en oeuvre leurs programmes, mais en prenant leurs décisions en toute probité et prudence (qualités qu'exige le gouvernement par l'entremise du Conseil du Trésor).

Pour laisser une certaine liberté d'action aux ministères tout en assurant que soient respectées les normes de comportement que le public attend de la Fonction publique, le Conseil du Trésor croit préférable d'imposer les normes de probité et de prudence sous formes de principes directeurs, et non de règlements. Ainsi les ministères restent libres de décider quand il y a exception à la règle, mais en sachant que le Secrétariat du Conseil du Trésor a mis en place un système de vérification qui permet des rapports périodiques sur leur administration.

Le Bureau du contrôleur général

La décision gouvernementale de créer le poste de Contrôleur général du Canada a été annoncée en 1977, à la suite d'une recommandation du Vérificateur général dans le rapport qu'il avait soumis au Parlement en 1976. Ce nouveau poste équivaut à celui de premier administrateur financier dans la Fonction publique fédérale, et son détenteur a le rang et le statut de sous-ministre.

Le Conseil du Trésor est donc secondé maintenant par son Secrétariat et par le Bureau du contrôleur général; et deux sous-ministres principaux relèvent du Président du Conseil du Trésor, soit le Secrétaire (M. Maurice LeClair) et le Contrôleur général (M. Harry Rogers, en fonction depuis avril 1978).

Le Bureau du contrôleur général a été formé par le transfert de deux directions du Secrétariat du Conseil du Trésor, celles de l'Administration financière et de l'Evaluation de l'efficience. La première comporte trois éléments: la Divison de l'élaboration de la politique financière (qui se signale par le Guide d'administration financière du Conseil du Trésor), la Division du perfectionnement professionnel des agents financiers dans la Fonction publique et la Division de l'évaluation de la politique financière. La deuxième veille à ce que les ministères et organismes mettent en oeuvre les deux principales politiques du Conseil du Trésor, soit celle (établie en 1976) qui concerne la mesure de la performance, et celle (établie à la fin de 1977) qui porte sur l'évaluation des programmes.

Réforme des pratiques et contrôles de gestion

Le Contrôleur général définit les relations entre son Bureau et les ministères comme une opération consultative qui comprend cinq étapes fondamentales: établir des règles de base nouvelles ou révisées conformément au mandat du Conseil du Trésor, les communiquer efficacement aux ministères, s'entendre avec les ministères sur la façon et le moment de leur mise en oeuvre, contrôler les progrès accomplis par rapport à ces ententes, et s'assurer que les mesures correctives ou nécessaires sont prises.

Pour assurer ce processus consultatif, il faut savoir où se situent actuellement les ministères et organismes, quels sont leurs plans, et ce qui reste encore à accomplir pour rendre les politiques du Conseil du Trésor et leur mise en oeuvre plus efficaces dans les domaines de l'administration et de la planification financières et des systèmes de contrôle financier. L'établissement de ce tableau synoptique doit comprendre les domaines directement rattachés de la planification et du contrôle des opérations dont dépendent les services financiers. Pour obtenir cette base, le Bureau du contrôleur général a entrepris un examen appelé la "Réforme des pratiques et contrôles de gestion".

Cet examen porte sur la plupart des principaux programmes énumérés dans le Budget des dépenses de chacun des 20 ministères qui répondent de 70 p.c. du total des dépenses budgétaires et de 84 p.c. des années-personnes, ainsi que sur les fonctions communes à tous les programmes. Il est divisé en quatre parties principales: la planification, l'organisation et la mise en oeuvre, le contrôle, et la vérification interne. Chacune de ces parties est elle-même divisée en un certain nombre d'éléments secondaires qui sont examinés et évalués, un à un, par rapport à une liste justificative de trois types de questions ayant trait aux politiques et aux pratiques: d'abord, les politiques et les pratiques établies par le Conseil du Trésor; ensuite, celles généralement acceptées par les ministères; enfin, les pratiques des ministères évaluées par rapport aux meilleurs résultats des pratiques semblables existant dans l'administration publique aujourd'hui.

Le Bureau du contrôleur général a affecté 35 de ses agents pour effectuer cet examen de concert avec le personnel des ministères: cette affectation des agents n'est que l'un des moyens pris par lui pour réduire au minimum la charge de travail des ministères concernés. Et pour éviter le chevauchement des activités, il s'attache d'abord à recueillir pour l'examen autant de données que possible des organismes centraux comme le Vérificateur général, la Direction des programmes du Secrétariat du Conseil du Trésor, et ses propres Directions de l'administration financière et de l'évaluation de l'efficience.

Les données de l'examen servent d'éléments de base à une évaluation préliminaire. On formule alors des recommandations préliminaires concernant les priorités et les solutions possibles. Le personnel des ministères peut prendre connaissance des évaluations et des recommandations ainsi que des documents justificatifs, à n'importe quel moment.

Après la fin de cette étape, le Contrôleur général rencontre personnellement le sous-ministre du ministère en question et le personnel qu'il a désigné pour étudier les conclusions importantes de l'examen, résoudre les désaccords existants ou résumer les divergences de vues éventuelles au sujet des évaluations et des priorités des mesures recommandées.

L'étape suivante consiste pour les ministères et le Bureau du contrôleur général à établir des plans décrivant la façon dont les changements convenus devront être mis en oeuvre et dans quel délai. Enfin, en se fondant sur ces plans acceptés par les ministères, les agents du Bureau établissent un plan d'action et de priorités à l'échelle du gouvernement. Ce plan n'est mis en oeuvre qu'une fois que les ministres du Conseil du Trésor l'ont étudié et accepté.

Evaluation de l'efficience

Un groupe de la Direction de l'évaluation du Bureau du contrôleur général entreprend un autre projet connexe, soit une étude relative à la politique de l'évaluation des programmes du Conseil du Trésor. Des experts de plusieurs ministères prêtent main-forte au personnel de la Direction dans l'exécution de cette tâche, laquelle consiste à établir une liste de petits programmes dans les ministères qui font l'objet de l'examen relié à la Réforme des pratiques et contrôles de gestion.

Ces "petits programmes" sont les parties des opérations et des programmes d'un ministère dont l'efficacité est jugé évaluable comme un tout cohérent. Une fois qu'elles ont été identifiées, on les divise en trois groupes: celles dont on juge que l'efficacité est relativement facile à évaluer; celles qui peuvent être évaluées au prix de certaines difficultés; et celles que l'on juge non évaluables.

Ensuite, on appliquera une valeur en coût et en années-personnes à chacun des petits programmes. Et les ministères seront priés d'élaborer leur plan d'évaluation selon les critères suivants: 1. Facilité de l'évaluation; 2. Valeur du programme sous l'angle du coût en dollars et en années-personnes; 3. Le coût prévu de l'évaluation par rapport à l'ampleur du programme; 4. La priorité fixée par le ministère ou le ministre.

Budget des dépenses

Au mois de février chaque année, le gouvernement dépose au Parlement, pour approbation, le Budget principal des dépenses pour la nouvelle année financière commençant le 1er avril. Ce document vise à informer les parlementaires en vue de la sanction des lois de finances (plus de 250 crédits individuels) pour toutes les dépenses non statutaires. Par là même occasion, cependant, il permet au Parlement de voir l'ensemble des projets de dépenses, y compris les programmes statutaires et les besoins en main-d'oeuvre.

Il y a plusieurs façons de classer les dépenses gouvernementales, soit selon le genre de déboursés ou selon la source de l'autorisation de ces dépenses. Les deux catégories principales sont **les dépenses budgétaires** qui comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital des ministères, les subventions, contributions et subsides que le Gouvernement fédéral verse aux personnes, à l'industrie, à divers organismes et aux autres niveaux de gouvernement, ainsi que les déficits de fonctionnement de certaines sociétés de la Couronne; et **les dépenses non budgétaires** pour lesquelles le Gouvernement s'attend à un remboursement, c'est-à-dire les prêts, placements ou avances, le plus souvent aux Sociétés mais aussi à l'industrie et à d'autres niveaux de gouvernement.

Bien qu'aucune dépense gouvernementale ne puisse être faite sans l'autorisation du Parlement, les dépenses tant budgétaires que non budgétaires peuvent être réparties ainsi: **les dépenses statutaires** qui sont autorisées de façon continue en vertu de lois de la législature actuelle ou de législatures antérieures et n'exigent donc aucune nouvelle approbation du Parlement; **les dépenses non statutaires** qui sont autorisées par la législature actuelle grâce à des lois de finances pour l'année en question.

En guise d'illustration, voici les prévisions des dépenses de la présente année financière qui se termine le 31 mars 1979:

• Le cadre des dépenses

		(en millions de dollars)
Budget principal:		
dépenses budgétaires		46 476
dépenses non budgétaires		
dépenses brutes	2 256	
Moins remboursements	- 482	1 774
Réserve pour les budgets supplémentaires pendant l'année		1 500
TOTAL		49 800
MOINS péremption habituelle des autorisations à dépenser		1 000
Dépenses globales prévues		48 800

• Les années-personnes autorisées,

c'est-à-dire les ressources en personnel des ministères et organismes contrôlés par le Conseil du Trésor, à l'exclusion des Corporations de propriétaire et des années-personnes des services militaires. L'année-personne, unité de contrôle pour les ressources en personnel, désigne l'emploi d'une personne durant une année entière ou l'équivalent. 325 120

• Genre d'autorisation

	Budgétaire	Non budgétaire	Total
Statutaire	26 601	1 378	27 979
Non statutaire	19 875	875	20 753
TOTAL	46 476	2 256	48 732

• D'où vient l'argent —

Impôt sur le revenu des particuliers	44.8 p.c.
Impôt sur le revenu des sociétés	16.5 p.c.
Taxe de vente	12.0 p.c.
Taxe sur l'exportation du pétrole	3.9 p.c.
Droits de douane et d'accise	9.1 p.c.
Autres recettes fiscales	3.1 p.c.
Revenus de placement	7.6 p.c.
Postes	1.9 p.c.
Autres	1.1 p.c.

• Où va l'argent

Santé et Bien-être social	35.4 p.c.
Expansion et soutien économiques	13.3 p.c.
Dette publique	12.1 p.c.
Défense	10.6 p.c.
Transferts fiscaux aux provinces	8.6 p.c.
Transports et Communications	6.5 p.c.
Services généraux du gouvernement	4.4 p.c.
Frais généraux internes	3.0 p.c.
Aide à l'éducation	2.2 p.c.
Culture et loisirs	2.0 p.c.
Affaires extérieures	1.9 p.c.

Ces textes sont fournis par le Secrétariat d'Etat



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Avis Public

Ottawa, le 20 mars 1979

APPEL DE DEMANDES MF – SEPT–ILES (QUEBEC)

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes désire annoncer qu'il a reçu une demande pour une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une entreprise de radio MF commerciale à Sept-Iles, Québec.

Toutes les personnes qui désirent soumettre une demande semblable en vue de desservir cette région doivent indiquer au Conseil, par écrit, leur intention à ce sujet, d'ici au 19 avril 1979. Si le Conseil reçoit des lettres d'intentions, il annoncera la date à laquelle les demandes devront être soumises.

Le Conseil tient à rappeler dès maintenant qu'il faudrait tenir compte des documents suivants:

a) Règlement sur la Radiodiffusion MF

b) La Radio MF au Canada: Une politique en vue d'assurer un service radiophonique diversifié.

De plus, il faudrait tenir compte des exigences stipulées par le gouverneur en conseil, décrets C.P. 1969–2229 dans sa forme modifiée et C.P. 1972–1569.

Le Conseil annoncera plus tard la date et le lieu de l'audience où les demandes seront étudiées et l'endroit où le public pourra le consulter.

Le public aura alors l'occasion de faire des commentaires au sujet de toute demande en déposant une intervention écrite au bureau du soussigné et en faisant parvenir une copie au requérant, au moins vingt (20) jours avant l'audience.

J.G. Patenaude
Secrétaire général intérimaire.



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Avis Public

Ottawa, le 20 mars 1979

SERVICE DE TELEVISION PAR CABLE POUR DESSERVIR HAMPTON (NOUVEAU–BRUNSWICK)

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a publié le 19 mars 1979 un avis public annonçant qu'il a reçu une demande pour une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une entreprise de télévision par câble à Hampton (Nouveau-Brunswick).

Toutes les personnes qui désirent soumettre une demande semblable en vue de desservir la région de Hampton (Nouveau-Brunswick) doivent indiquer au Conseil, par écrit, leur intention à ce sujet, d'ici au 27 avril, 1979.

Tous les intéressés peuvent se procurer des copies du texte intégral de cet avis public au bureau de CRTC, l'Edifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1, Promenade du Portage, Hull (Québec), au bureau régional de l'Ouest, suite 1130, 701 ouest, rue Georgia, Vancouver (Colombie-Britannique), au bureau régional de Montréal, Suite 2114, 800 Place Victoria, Montréal (Québec) et au bureau régional de l'Atlantique, pièce 428, Tour Barrington, 1894, rue Barrington, Scotia Square, Halifax (Nouveau-Brunswick).

J.G. Patenaude
Secrétaire général intérimaire.

LE MOT DU SILENCIEUX

Albert Brie — LE DEVOIR

Pourquoi ne voit-on pas plus souvent la vérité toute nue? Parce que cette vérité-là, n'a pas d'atours avantageux; plus souvent même, elle a des formes répugnantes.

Calembour de collégien: "Le pétrole est du sirop d'Arabe".

Ce qui distingue un polygame d'un monogame est une simple affaire de méthode; le polygame a plusieurs femmes à la fois, le monogame en a plusieurs à la suite.

L'hiver ne sait pas se retirer. Il fait mine de partir; puis, soudain, il rapplique, pour faire de petits dégâts. C'est ce que je n'aime pas de cette saison: elle est mauvaise perdante.

C'est drôle! On dit d'un enfant gâté: "Il fait à sa tête". alors que justement sa tête n'y est pour rien.



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

DECISION

Ottawa, le 20 mars 1979

A la suite de l'audience publique du 5 décembre 1978 à Edmonton (Alberta), le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes annonce la décision suivante.

Décision CRTC 79–237

EDMONTON (ALBERTA) –78157800

Sunwapta Broadcasting Limited

Demande présentée en vue de:

a) renouveler la licence de radiodiffusion de CKXM–FM (antérieurement CFRN–FM) Edmonton (Alberta) qui expire le 31 mars 1979.

b) changer la promesse de réalisation.

Décision : APPROUVEE

Le Conseil renouvelle cette licence du 1er avril 1979 au 31 mars 1984 aux conditions qui y seront spécifiées

Le Conseil a examiné les réalisations du titulaire pendant la période de la licence actuelle dans le cadre de la phase I de la mise en application de la politique sur la radio MF et a pris note des efforts qu'a faits le titulaire pour se conformer aux principes énoncés dans ce document et aux directives données dans la décision CRTC 76–550.

Le Conseil est heureux de voir que l'intérêt soutenu du titulaire dans la mise en valeur du théâtre au Canada est allé jusqu'à l'offre de bourses aux étudiants exceptionnels en art dramatique pour leur permettre d'étudier à la Banff School of Fine Arts et au Théâtre national du Canada à Montréal.

Le Conseil a étudié les modifications proposées par le titulaire à sa promesse de réalisation. Ces modifications sont APPROUVEES par la présente, sous réserve de ce qui suit.

Le Conseil est d'avis que la réduction proposée à l'égard des sélections musicales de la catégorie 7 réduirait la disponibilité de ce genre de musique à Edmonton. La présence dans la région de services radiophoniques non-commerciaux, qui diffusent de la musique classique, n'empêche pas le titulaire d'offrir la diversité dans ce genre de programmation. Par conséquent, le Conseil exige que le titulaire maintienne un niveau suffisant de musique de la catégorie 7 autorisée.

Le Conseil note que le titulaire veut aussi changer la proportion de sélections musicales vocales et instrumentales de la catégorie 6 pour que le rapport passe de 45:55 à 55:45. Le Conseil exige que les sélections vocales n'excèdent pas 50o/o de toute la musique de cette catégorie.

Le Conseil s'attend à ce que le titulaire lui fasse rapport d'ici à un an sur l'application des exigences susmentionnées.

J.G. Patenaude
Secrétaire général intérimaire



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Avis Public

Ottawa, le 20 mars 1979

ERRATUM

MODIFICATION A L'AVIS PUBLIC 1979–26 DATE DU 27 FEVRIER 1979, LES ELECTIONS GENERALES FEDERALES

DIRECTIVES:

PAGE 3: PARAGRAPHE *4

La version française de ce paragraphe est modifiée comme suit:

DE:

"4. Il est entendu que toute réservation du temps d'antenne pour des émissions doit être complétée dans les 18 jours précédant le jour du scrutin afin d'accorder au radiodiffuseur le délai habituel pour la mise en ondes."

A:

"4. Il est entendu que toute réservation du temps d'antenne pour des émissions doit être complétée au plus tard le 18ième jour avant le jour du scrutin afin d'accorder au radiodiffuseur le délai habituel pour la mise en ondes."

J. G. Patenaude
Secrétaire général intérimaire

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

DECISION

Ottawa, le 21 mars 1979

A la suite de l'audience publique du 5 décembre 1978 à Edmonton (Alberta), le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes annonce la décision suivante.

Décision CRTC 79–251
EDMONTON (ALBERTA) –781542600
Edmonton Broadcasting Co. Ltd.
Demande présentée en vue de:

a) renouveler la licence de radiodiffusion de CJCA-FM Edmonton (Alberta) qui expire le 31 mars 1979.

b) changer la promesse de réalisation.

Décision: APPROUVEE

Le Conseil renouvelle cette licence du 1er avril 1979 au 31 mars 1984, aux conditions qui y seront spécifiées.

Quant à la modification de la promesse de réalisation, le Conseil a examiné la demande qu'a fait le titulaire à l'audience d'apporter des modifications qui changeraient en fait la formule de programmation de CJCA–FM de "Country/Western" à "Progressive". Ces modifications sont APPROUVEES. Il faut souligner que cette approbation est accordée sans préjudice aux autres demandes sous étude pour de nouvelles licences MF en vue de desservir la région d'Edmonton.

Le Conseil a examiné les réalisations du titulaire pour la durée de la licence actuelle, dans le cadre de la phase I de la mise en application de la politique sur la radio MF et a pris note des efforts qu'a fait le titulaire pour se conformer aux principes généraux énoncés dans ce document et pour remédier aux préoccupations du Conseil exposées dans la décision CRTC 76–632.

Quant à la promesse de réalisation, le Conseil s'inquiète du fait que la musique diffusée par le titulaire puisse ressembler à celle offerte par des stations MA utilisant la formule contemporaine ou celle des "quarante meilleurs sélections" et que la musique puisse avoir une portée limitée et puisse être répétitive. A son avis, la contribution d'une station de formule "Progressive" à la diversité de la diffusion dépend de la façon dont elle explore des domaines nouveaux et inhabituels de l'expression artistique. En conséquence, afin de s'assurer que CJCA–FM offrira un service distinct à la région d'Edmonton, le Conseil exige que le titulaire accroisse considérablement l'importance de sa liste hebdomadaire de sélections musicales et limite à 15 le nombre de reprises par semaine d'une sélection musicale donnée. De plus, le Conseil exige que les "grands succès" constituent moins de 50 0/0 des sélections musicales de la catégorie 6.

Comme l'ont révélé les délibérations à l'audience publique, le Conseil se préoccupe du bas niveau d'émissions d'information proposées. En conséquence, il s'attend à ce que le titulaire augmente le niveau des émissions d'information au cours de la nouvelle période de la licence.

Dans certaines décisions précédentes, le Conseil a fait savoir que la propriété ou le contrôle commun de nombreuses entreprises de radiodiffusion dans une ou plusieurs zones de service doit être à l'avantage du public. Le Conseil s'attend donc à ce que ces entreprises, qui possèdent les fonds nécessaires pour assumer pleinement leurs responsabilités en vertu de la Loi sur la radiodiffusion, offrent une programmation de haute qualité, en se servant surtout des ressources créatrices canadiennes. La Loi sur la radiodiffusion prévoit précisément que le système de la radiodiffusion canadienne doit préserver, enrichir et raffermir le caractère culturel, politique, social et économique du Canada. Le titulaire et la compagnie à laquelle il est affilié représentent une part importante de ce système.

Le Conseil se préoccupe principalement du peu de chances offertes aux artistes canadiens locaux ou régionaux de s'exprimer. Il juge que la mise en valeur de ces talents canadiens sont un des secteurs de développement les plus importants, les plus prometteurs et les plus méritoires.

Par conséquent, compte tenu de ce contexte et des ressources dont dispose le titulaire le Conseil s'attend à ce que ce dernier élabore des projets pour contribuer davantage au développement des artistes locaux. Il s'attend aussi à ce que le titulaire lui fasse rapport de ses projets dans ce domaine d'ici à un an.

J.G. Patenaude
Secrétaire général intérimaire.

PARTICIPONS AU PROGRAMME DE MONITEURS DE LANGUE SECONDE

Un moniteur est un étudiant à temps plein dans un établissement de niveau postsecondaire (généralement dans une autre province) qui aide un enseignant de langue seconde d'une à 8 heures par semaine, par exemple un francophone étudierait en anglais tout en aidant un professeur de langue anglaise.

QUALITES REQUISES: Tout candidat devra avoir complété une année d'études postsecondaire, et avoir une excellente connaissance de sa langue première.

Septembre 1979 à mars 1980

DATE LIMITE: Le 12 avril 1979

Pour obtenir une brochure de renseignements et un formulaire de demande, s'adresser à :

M. Roger Mahé Coordonnateur
Programmes de langue seconde
Students Finance Board
1100 Park Square
10001 Bellamy Hill Road
EDMONTON, Alberta



pense à vous...

Pensez aussi à vos amis
abonnez-les abonnez-vous

TARIFS D'ABONNEMENTS:

AU CANADA:
1 an ..... $ 12.00
2 ans .... $ 20.00

A L'ETRANGER:
Etats-Unis.....$ 15.00 1 an
Autres pays.. $ 15.00 1 an

Envoyez votre formule d'abonnement au:

Le Franco — Albertain
10014 — 109 rue
Edmonton, Alberta
T5J 1M4

Nom..........................Prénom..........................
Adresse.......................Ville..............................
Code postal..............................
1 an.................. 2 ans..................................
Facturez-moi.............. Chèque........................

Nom..........................Prénom..........................
Adresse.......................Ville..............................
Code postal..............................
1 an.................. 2 ans..................................
Facturez-moi.............. Chèque........................

Un livre d'ici NOUVEAUTE